



Une ONU  
forte pour  
un monde  
meilleur.



# Guide à l'usage des délégations

Soixante-dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies

**Date d'ouverture de la soixante-dixième session  
de l'Assemblée générale**  
Mardi 15 septembre 2015

**Débat général de la soixante-dixième session  
de l'Assemblée générale**  
Du lundi 28 septembre au samedi 3 octobre,  
le lundi 5 octobre et le mardi 6 octobre 2015

## **RÉUNION DE HAUT NIVEAU**

**Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme  
de développement pour l'après-2015**  
Du vendredi 25 au dimanche 27 septembre 2015

### **Situations d'urgence et dernières informations**

Numéro à composer pour obtenir des renseignements  
dans les situations d'urgence, climatiques ou autres : 212-963-9800

Sites Web : <https://emergency.un.org/>  
<https://www.un.int/>

Possibilité de s'abonner pour recevoir des informations  
pour courrier électronique, texte ou message vocal.

# Guide à l'usage des délégations



Cette œuvre de grande taille, intitulée *Single Form*, a été réalisée par la sculptrice anglaise de renom Barbara Hepworth. Installée en 1964 sur un socle de granit, elle se dresse dans le périmètre du bassin situé devant le bâtiment du Secrétariat de l'ONU. ■ UN Photo/ESKINDER DEBEBE

# Guide à l'usage des délégations

**Soixante-dixième session  
de l'Assemblée générale des Nations Unies**



**Nations Unies**

New York, septembre 2015-septembre 2016

## Note

La présente brochure, valable pour toute la durée de la soixante-dixième session, contient des renseignements de caractère général sur le Siège de l'Organisation des Nations Unies. Toute modification devant être apportée à la présente brochure ou toute suggestion la concernant doit être communiquée au Service des affaires de l'Assemblée générale, bureau S-3048, poste 3-2337, télécopie : 212 963 3783. La brochure peut également être consultée sur le site Internet de l'ONU à l'intention des délégations (<http://www.un.int/fr/pm/guide-%C3%A0-lusage-des-d%C3%A9l%C3%A9gations>) de même que sur le site Web de l'Assemblée générale ([www.un.org/fr/ga/](http://www.un.org/fr/ga/)) (<http://www.un.org/geninfo>).

## Message du Secrétaire général

Le Guide à l'usage des délégations contribue à enrichir la mémoire institutionnelle de l'Assemblée générale depuis plus de 60 ans. L'objectif de ce guide pratique est d'aider les délégations à coordonner leur action avec celle des services compétents du Secrétariat et de les informer sur des questions allant des accréditations au protocole en passant par les installations et la gestion des conférences.

En cette année où l'ONU célèbre son 70<sup>e</sup> anniversaire et où les États Membres prendront des décisions essentielles pour l'avenir, je souhaite à tous les représentants, qu'ils soient novices ou rompus aux rouages de l'Organisation, beaucoup de succès dans l'exercice de leurs fonctions diplomatiques. Ensemble, œuvrons à faire avancer les questions très diverses qui sont à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, au service de « Nous, les peuples ».

BAN KI-MOON



*Le secrétaire général  
de l'Organisation des Nations Unies*



*Vue partielle de l'œuvre intitulée « Sphère dans une sphère », du sculpteur italien Arnaldo Pomodoro, située près de l'entrée des visiteurs du Siège de l'ONU à New York. L'Italie a fait don de cette œuvre à l'ONU en 1996. ■ UN Photo/RICK BAJORNAS*

## Avant-propos

J'ai l'honneur de présenter le Guide à l'usage des délégations pour la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Cette session sera historique, en particulier parce qu'elle devrait donner lieu à l'adoption d'un document final ambitieux en vue d'un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015.

Le Guide à l'usage des délégations, dont la première édition (ST/CGS/1) paraissait en 1952, il y a 63 ans, a beaucoup évolué depuis, sur le fond comme sur la forme. Nous nous efforçons d'offrir aux délégations un guide pratique et facile à utiliser qui leur permet de s'orienter dans les rouages de l'Assemblée générale. L'édition de cette année est très spéciale, puisqu'elle coïncide avec le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

L'objectif principal du Guide à l'usage des délégations est d'aider les Missions permanentes et les représentants qui participent à la session de l'Assemblée générale, qu'ils soient novices ou chevronnés, à s'y retrouver dans les pratiques et procédures de l'Assemblée et dans les services et les installations mis à leur disposition par l'Organisation. Il donne un aperçu de la façon dont l'Assemblée et ses organes subsidiaires conduisent leurs travaux. À l'écoute de ses clients, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences s'emploie sans cesse à améliorer la qualité de ses services et de ses produits. Le Guide a donc été fortement remanié par rapport aux éditions précédentes, afin de mieux répondre aux besoins des délégations.

Le programme des travaux intergouvernementaux qui se déroulent au Siège de l'Organisation, à New York, étant particulièrement chargé, nous espérons que ce Guide constituera un outil pratique, utile et facile à utiliser pour les représentants,

notamment ceux qui découvrent le système, et qu'il aidera les États Membres à coordonner leur action avec celle des services compétents du Secrétariat et des autres délégations en vue de mener à bien l'examen des questions – nombreuses et diverses – dont est saisie l'Assemblée générale. Il n'a pas pour objet de se substituer au Règlement intérieur de l'Assemblée (A/520/Rev.17) ni à la liste préliminaire annotée des questions à inscrire à l'ordre du jour (A/70/100), mais plutôt d'apporter des informations complémentaires.

La soixante-dixième session sera riche en réunions de haut niveau et en débats thématiques et posera d'importants jalons. Nous, au Secrétariat, sommes déterminés à servir les États Membres et à les soutenir dans leurs activités. Je vous souhaite tout le succès voulu dans les délibérations auxquelles vous prendrez part à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale.

TEGEGNETWORK GETTU



*Le Secrétaire général adjoint chargé  
du Département de l'Assemblée générale  
et de la gestion des conférences*

# Table des matières

Message du Secrétaire général . . . . .	V
Avant-propos . . . . .	VII
<b>I. Introduction</b>	
Entrée dans l'enceinte du Siège . . . . .	4
Cartes d'identité ONU et admission aux séances. . . . .	5
Département de la sûreté et de la sécurité. . . . .	8
Renseignements (numéros de téléphone et de bureau). . . . .	9
Guichet d'accueil des visiteurs. . . . .	9
Division des services médicaux . . . . .	9
Service du protocole et de la liaison . . . . .	10
Pouvoirs des représentants . . . . .	15
<b>II. Assemblée générale, grandes commissions de l'Assemblée, Conseil économique et social et autres organes</b>	
L'Assemblée générale et ses grandes commissions . . . . .	17
Séances plénières de l'Assemblée générale et séances du Bureau . . . . .	20
Grandes commissions de l'Assemblée générale. . . . .	21
Conseil économique et social . . . . .	27
Autres organes . . . . .	28
<b>III. Services de conférence</b>	
Service des séances . . . . .	31
Utilisation du matériel électronique de l'ONU et précautions. . . . .	33
Utilisation d'appareils photo et de téléphones portables . . . . .	33
Disposition des places dans les salles de conférence. . . . .	34
<i>Journal des Nations Unies</i> (bureau CB-0304) . . . . .	34
Interprétation . . . . .	35
Procès-verbaux et comptes rendus de séance . . . . .	37
Rectifications des comptes rendus de séance . . . . .	38
Distribution du texte des déclarations rédigées à l'avance qui seront prononcées en séance plénière ou devant une grande commission de l'Assemblée générale . . . . .	39
Documents . . . . .	40

## **IV. Médias, bibliothèque et services à l'intention du public**

Porte-parole du Secrétaire général . . . . .	45
Conférences de presse . . . . .	45
Services aux correspondants de presse . . . . .	45
Information . . . . .	46
Services d'actualités . . . . .	49
Médias sociaux . . . . .	50
Publications . . . . .	51
United Nations Development Business . . . . .	53
Médias : services et installations . . . . .	53
Partenariats avec les médias . . . . .	57
Photographies de l'ONU . . . . .	57
Services fournis par le réseau des centres d'information des Nations Unies . . . . .	57
Services à la société civile . . . . .	58

## **V. Locaux et services à l'usage des délégations**

Agence de voyages . . . . .	72
Salon des délégués . . . . .	72
Salon de repos pour les délégués . . . . .	73
Restauration . . . . .	73
Invités de membres des délégations : admission dans les locaux d'invités non détenteurs de cartes d'identité ONU pendant et après la période du débat général . . . . .	76
Considérations générales . . . . .	77
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) . . . . .	88
École internationale des Nations Unies . . . . .	89
Comité d'accueil pour les délégations à l'ONU . . . . .	92
Demandes d'utilisation de locaux de l'ONU . . . . .	96
Installations spéciales pour les personnes handicapées . . . . .	97
Questions et réponses . . . . .	99
Index . . . . .	109



*Vue partielle de la sculpture intitulée Le bien vainc le mal, située dans l'enceinte du Siège de l'ONU et offerte par l'Union soviétique à l'occasion du quarante-cinquième anniversaire de l'Organisation. Réalisée par Zurab Tsereteli, originaire de Géorgie, cette œuvre représente Saint Georges terrassant le dragon. ■ UN Photo/ RICK BAJORNAS*



# I. Introduction

Le Siège de l'Organisation des Nations Unies couvre une superficie de plus de sept hectares dans l'île de Manhattan. Il est bordé au sud par la 42<sup>e</sup> Rue, au nord par la 48<sup>e</sup> Rue, à l'ouest par la partie de la 1<sup>re</sup> Avenue qui s'appelle maintenant United Nations Plaza et à l'est par l'East River et le Franklin D. Roosevelt Drive. Propriété de l'Organisation, il est territoire international.

Le Siège est constitué des six principaux bâtiments ci-après, qui communiquent entre eux :

- Le bâtiment de l'Assemblée générale, où se trouvent la salle des séances plénières, les salles de conférence 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, E et F, et des bureaux supplémentaires pour le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale;
- Le bâtiment de la pelouse nord, qui est une structure provisoire;
- La Bibliothèque ;
- Le bâtiment de l'annexe sud, qui est fermé pour raisons de sécurité;
- Le bâtiment des conférences, édifice long, peu élevé et parallèle au fleuve, au premier et deuxième étages duquel se trouvent la salle du Conseil économique et social, la salle du Conseil de sécurité et la salle du Conseil de tutelle et au sous-sol duquel se trouvent les salles de conférence 1, 2, 3, 9, 10, A, B, C et D;
- Le bâtiment du Secrétariat (39 étages), au deuxième étage duquel se tiennent les conférences de presse.

L'entrée des délégués (à proximité de la 48<sup>e</sup> Rue) donne accès à toutes les salles de conférence, aux salles des conseils qui se trouvent dans le bâtiment des conférences, ainsi qu'à la salle des séances plénières et aux autres salles de conférences situées dans le bâtiment de l'Assemblée générale. Il y a égale-

ment une entrée près des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud à proximité de la 43<sup>e</sup> Rue.

Plusieurs bâtiments voisins du Siège abritent des services de l'ONU, notamment :

- DC1, One United Nations Plaza, 787 First Avenue
- DC2, Two United Nations Plaza, 323 East 44<sup>e</sup> Rue
- Immeuble FF, 304 East 45<sup>e</sup> Rue
- Immeuble Albano, 305 East 46<sup>e</sup> Rue
- Immeuble Innovation, 300 East 42<sup>e</sup> Rue
- Immeuble du Daily News, 220 East 42<sup>e</sup> Rue
- Immeuble Falchi, 31-00 47th Avenue, Long Island City (Queens)
- Court Square (United Nations Federal Credit Union ), 24-01 44th Road, Long Island City (Queens)
- Bâtiment de l'UNITAR, 801 United Nations Plaza
- Bâtiment temporaire de la pelouse nord
- Bibliothèque, à l'angle de la 1<sup>re</sup> Avenue et de la 42<sup>e</sup> Rue
- Bâtiment de l'annexe sud, à l'angle de la 1<sup>re</sup> Avenue et de la 42<sup>e</sup> Rue (fermé pour raisons de sécurité)

Il est conseillé de vérifier auprès des Renseignements (poste 3-7111) où se trouve tel ou tel département ou bureau (voir p. 9). **Téléphone** : Pour appeler de l'extérieur des locaux de l'ONU, il convient de remplacer le préfixe 3 par 212 963 et le préfixe 7 par 917 367.

## Entrée dans l'enceinte du Siège

- **Piétons** : L'entrée piétonne pour les délégations qui se rendent dans la salle des séances plénières est située à l'angle de la 1<sup>re</sup> Avenue et de la 48<sup>e</sup> Rue.
- **Automobiles** : Pour pouvoir entrer et stationner dans l'enceinte du Siège, les automobiles doivent être pourvues des plaques d'immatriculation diplomatiques ONU (plaques « D ») ainsi que de la vignette spéciale de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. (Pour tout complément d'information, voir la rubrique sur le stationnement des véhicules, p. 83)

## Cartes d'identité ONU et admission aux séances

### Accréditation des membres des délégations

Les cartes d'identité ONU délivrées aux membres des délégations pour les sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée générale et toutes les autres réunions inscrites au calendrier devant se tenir au Siège sont établies par le Groupe des cartes d'accès et d'identité (320 East 45<sup>e</sup> Rue), après autorisation du Service du protocole et de la liaison (tél. : 212 963 7181). Les demandes d'accréditation pour les membres de délégations qui comptent assister à des réunions temporaires doivent se faire au moyen du nouveau système d'accréditation en ligne « eAccreditation » à l'adresse suivante : <https://delegate.un.int>. Des explications sur le système d'accréditation en ligne, la marche à suivre ainsi qu'une foire aux questions sont disponibles sur le site Web du Service du protocole et de la liaison ([www.un.int/protocol](http://www.un.int/protocol)).

Les membres des délégations officielles des organisations intergouvernementales (ayant le statut d'observateur) qui n'ont pas de bureaux à New York peuvent suivre la procédure d'accréditation précisée dans les lignes directrices à cet effet (« Accreditation Guidelines for intergovernmental organizations away from New York »), qui est consultable depuis le site Web du Service du protocole et de la liaison ([www.un.int/protocol](http://www.un.int/protocol)).

### *Types de carte d'accès et d'identité<sup>1</sup>*

On trouvera ci-après les différents types de carte d'accès et d'identité qui peuvent être délivrés :

- Cartes d'accès « dignitaires » sans photo délivrées par le Service du protocole aux chefs d'État ou de gouvernement, aux vice-présidents et aux princes et princesses héritiers et à leurs conjoints.

---

<sup>1</sup> Les cartes des représentants dont la photo est déjà dans le système informatique du Groupe des cartes d'accès et d'identité peuvent être remises à un membre de la Mission sur présentation d'une pièce d'identité. Les cartes délivrées aux conjoints sont du même type que la carte principale. Les représentants dont la photo date de plus de cinq ans doivent se représenter au bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité pour en faire refaire une.

- Cartes d'accès « dignitaires » avec photo délivrées par le Service du protocole aux vice-premiers ministres, aux ministres et à leurs conjoints.
- Cartes de couleur or établies par le Groupe des cartes d'accès et d'identité pour les chefs de délégation.
- Cartes bleues établies par le Groupe des cartes d'accès et d'identité pour tous les membres de délégations.
- Cartes protocolaires avec photo délivrées par le Service du protocole<sup>2</sup>.

## **Pièces exigées par le Service du protocole pour la délivrance de cartes d'identité**

### *Cartes d'accès pour dignitaires et membres de délégations (cartes de couleur bleue ou or)*

Les demandes relevant des catégories de carte ci-après peuvent se faire au moyen du système « eAccreditation » (<https://delegate.un.int>), en remplissant un formulaire d'accréditation et en l'envoyant au Service du protocole et de la liaison :

- a) Chefs d'État ou de gouvernement, vice-présidents, princes et princesses héritiers et leurs conjoints (photo non exigée);
- b) Vice-premiers ministres et ministres et leurs conjoints (photo en couleur au format jpeg exigée);
- c) Membres des délégations officielles.

Toutes les demandes doivent être présentées dûment remplies au moins deux jours ouvrables à l'avance pour les formalités d'accréditation et de délivrance des cartes. Il convient de prévoir des délais supplémentaires avant et pendant le débat général et les réunions de haut niveau.

Pour les cartes des catégories a) et b), une lettre émanant de la Mission permanente, indiquant le nom et le titre de l'intéressé et spécifiant la durée du séjour et l'objet de la visite, doit être adressée au Chef du Protocole juste avant ou tout de suite après la présentation en ligne de la demande de carte d'identité.

---

<sup>2</sup> Il n'est pas délivré de cartes protocolaires pendant la durée du sommet et du débat général, hormis dans des circonstances très exceptionnelles. Ces cartes ne sont pas délivrées pour les réunions inscrites au calendrier du Siège ni pour les visites du Siège.

## **Cartes protocolaires**

Marche à suivre pour obtenir une carte protocolaire

- a) Lettre de demande adressée au Chef du Protocole et signée par le Représentant permanent ou le Chargé d'affaires par intérim, indiquant le nom de l'intéressé, son titre et l'entité dont il relève, ainsi que l'objet de la visite et la durée du séjour.
- b) Une photographie couleur au format jpeg doit être envoyée à l'adresse suivante : [protocolphoto@un.org](mailto:protocolphoto@un.org).
- c) Les demandes de cartes protocolaires ne passent pas par le système « eAccreditation ».

## **Accréditation des correspondants de presse**

Les représentants des médias – correspondants de presse, de médias en ligne, journalistes de télévision et de radio, photographes, cameramen, etc. – sont accrédités auprès de l'ONU par le *Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias de la Division de l'information et des médias du Département de l'information (bureau S-0250) poste 3-6934* (voir p. 46-47). Pour les procédures d'accréditation des représentants des médias, consulter la page suivante : <http://www.un.org/fr/media/accreditation/>.

## **Accréditation des organisations non gouvernementales**

Les cartes d'identité ONU qui sont destinées aux représentants désignés des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social sont délivrées par le *Service des organisations non gouvernementales (Département des affaires économiques et sociales) (bureau DC1-1480, poste 3-3192)*.

Les cartes d'identité ONU qui sont destinées aux représentants désignés des organisations non gouvernementales affiliées au Département de l'information sont valables un an et délivrées par la *Section du Département de l'information qui est chargée des relations avec les organisations non gouvernementales et de la sensibilisation (Centre d'information des organisations non gouvernementales, 801 United Nations Plaza, 2<sup>e</sup> étage, bureau U-0204, poste 3-7234)*.

## Département de la sûreté et de la sécurité

Le Service de la sûreté et de la sécurité du Siège fonctionne 24 heures sur 24.

	Poste	Télécopie	Bureau
<i>Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, M. Peter T. Drennan</i>	7-3158	7-1987	S-0809
<i>Chef du Service de la sûreté et de la sécurité</i>			
M. Michael Browne	7-9211	3-6850	CB-0109
<i>Groupe central d'assistance</i>	3-1852		GA-2B-555

Le bureau du Groupe central d'assistance est situé au deuxième sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale (GA-2B-555). Il assure un service 24 heures sur 24 et peut être contacté au 212 963 1852. Il répond, entre 5 heures à 22 heures, aux questions concernant les objets trouvés, ainsi qu'à toutes les demandes de renseignements faites en personne.

## Centre des opérations de sécurité

Le Centre des opérations de sécurité assure un service 24 heures sur 24 et peut être contacté au 212 963 6666 pour toute demande d'accès aux bâtiments ou demande générale de renseignements. Entre 22 heures et 5 heures, il répond aux questions concernant les objets trouvés.

Le Centre est pourvu de membres du Groupe de la sécurité et de la lutte contre les incendies. En cas d'incendie ou d'urgence médicale, composer en premier lieu le 911 (9-911 à partir d'un téléphone de l'ONU), puis le 212 963 5555 (3-5555 à partir d'un téléphone de l'ONU). Pour tout complément d'information, consulter la page suivante : [https://iseek-newyork.un.org/webpgdept363\\_57](https://iseek-newyork.un.org/webpgdept363_57).

En dehors de la sûreté et de la sécurité au Siège, que le Service assure 24 heures sur 24 :

- Il délivre les cartes d'identité ONU que les membres des délégations peuvent se procurer, après approbation par le Service du protocole et de la liaison, au bureau principal du Groupe des cartes d'accès et d'identité situé *au rez-*

*de-chaussée de l'immeuble FF (304 East 45<sup>e</sup> Rue) ou à l'annexe située au premier étage du bâtiment de l'UNITAR, à l'angle de la 45<sup>e</sup> Rue et de la 1<sup>re</sup> Avenue (entrée sur la 1<sup>re</sup> Avenue), de 9 heures à 16 heures;*

- Il reçoit les appels téléphoniques, les télégrammes et les câbles officiels auxquels il faut donner suite en dehors des heures de bureau.

## **Renseignements (numéros de téléphone et de bureau)**

Il convient d'appeler les Renseignements (poste 3-7113) pour obtenir :

- L'adresse et le numéro de téléphone de délégations;
- Le nom du service ou du fonctionnaire compétent pour répondre aux questions d'ordre technique ou aux questions de fond;
- Les numéros de bureau et de poste téléphonique des services, médias et clubs de l'ONU.

Pour connaître le numéro de bureau ou de téléphone de fonctionnaires du Secrétariat, faire le « 0 ». (Pour tout complément d'information sur les services téléphoniques à l'ONU, voir p. 81).

## **Guichet d'accueil des visiteurs**

Du jeudi 24 septembre au mardi 6 octobre 2015, le guichet d'accueil des visiteurs se trouvera dans le hall du bâtiment de l'UNITAR et sera ouvert de 9 heures à 17 h 30. Après la fermeture du guichet d'accueil des visiteurs, les pièces d'identité pourront être récupérées au poste de sécurité situé à l'entrée principale du Secrétariat.

## **Division des services médicaux**

La Division des services médicaux de l'ONU apporte une assistance médicale d'urgence aux membres des délégations et des missions diplomatiques auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le principal centre de consultation, ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 heures, se situe au 5<sup>e</sup> étage du bâtiment du Secrétariat (tél. : 212 963 7080).

Il existe deux autres centres de consultation qui ont des horaires d'ouverture différents :

- **DC1**  
**Bureau :** DC1-1190 (11<sup>e</sup> étage)  
**Téléphone :** 212 963 8990  
Ouvert du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures
- **Maison de l'UNICEF**  
**Bureau :** H-0545 (5<sup>e</sup> étage)  
**Téléphone :** 212 326 7541  
Ouvert du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures

Des services médicaux d'urgence seront assurés depuis le bâtiment de l'Assemblée générale pendant la durée des réunions de haut niveau de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Pour ce qui est des séances se tenant dans le bâtiment des conférences, les services d'urgence seront assurés par le centre de consultation principal situé dans le bâtiment du Secrétariat. Des membres du personnel et des ambulances de la ville de New York seront également sur place, prêts à intervenir.

En cas d'urgence, appeler le Centre des opérations de sécurité au poste 3-6666 ou en composant le 212 963 6666. Le Centre assurera la coordination avec la Division des services médicaux, le Groupe de la sécurité et de la lutte contre les incendies et les services d'urgence du 911 le cas échéant.

## Service du protocole et de la liaison

Le Service du protocole et de la liaison fait partie du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

	Poste	Bureau
<i>Chef du protocole, M. Peter Van Laere</i>	3-7171	S-0207
<i>Chef adjointe du protocole, M<sup>me</sup> Nicole Bresson-Ondieki</i>	7-4320	S-0211

## Fonctionnaires du protocole et attachés de liaison

	Poste	Bureau
M <sup>me</sup> Pilar Fuentes	3-0720	S-0206
Algérie	El Salvador	Maroc
Allemagne	Émirats arabes unis	Mexique
Argentine	Équateur	Nicaragua
Belgique	Espagne	Panama
Bénin	France	Paraguay
Bolivie (État plurinational de)	Guatemala	Pérou
Botswana	Guinée	Philippines
Brsil	Guinée équatoriale	République dominicaine
Burkina Faso	Honduras	République-Unie de Tanzanie
Cambodge	Israël	Saint-Marin
Chili	Italie	Singapour
Chypre	Koweït	Suisse
Colombie	Lesotho	Tunisie
Congo	Liechtenstein	Uruguay
Costa Rica	Madagascar	Venezuela (République bolivarienne du)
Cuba	Malaisie	
Égypte	Mali	
	Malte	

### Observateurs

Association des États de la Caraïbe	Organisation internationale de droit du développement
Association latino-américaine d'intégration	Organisation internationale de la Francophonie
Banque interaméricaine de développement	Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes
Comité international de la Croix-Rouge	Parlement latino-américain
Communauté andine	Société andine de développement
Communauté des Caraïbes	Système d'intégration de l'Amérique centrale
Conférence ibéro-américaine	Système économique latino-américain
Conseil de l'Europe	Union africaine
Cour pénale internationale	Union des nations de l'Amérique du Sud
Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	Union européenne
Organisation des États américains	Université pour la paix
Organisation des États des Caraïbes orientales	

	Poste	Bureau
M. Fariz Mirsalayev	3-7171	S-0205
Andorre	Lituanie	Roumanie
Azerbaïdjan	Luxembourg	Sainte-Lucie
Bahamas	Maurice	Saint-Kitts-et-Nevis
Bélarus	Micronésie (États fédérés de)	Samoa
Bulgarie	Mongolie	Sao Tomé-et-Principe
Érythrée	Monténégro	Serbie
Éthiopie	Nauru	Slovaquie
ex-République yougoslave de Macédoine	Ouganda	Slovénie
Fédération de Russie	Ouzbékistan	Tadjikistan
Géorgie	Palaos	Timor-Leste
Iran (République islamique d')	Pologne	Tonga
Islande	République de Moldova	Turkménistan
Kazakhstan	République démocratique populaire lao	Turquie
Kirghizistan	République populaire démocratique de Corée	Tuvalu
Kiribati		Ukraine
Libye		Viet Nam
		Yémen
		Zambie

## Observateurs

Saint-Siège	Institut international pour l'unification du droit privé
Académie internationale de lutte contre la corruption	Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale
Association sud-asiatique de coopération régionale	Institut mondial de la croissance verte
Banque asiatique de développement	Ordre de Malte
Banque eurasiatique de développement	Organisation de coopération économique
Banque interaméricaine de développement	Organisation de coopération économique de la mer Noire
Communauté d'États indépendants	Organisation de coopération économique du groupe des huit pays en développement
Communauté économique eurasiatique	Organisation du Traité de sécurité collective
Fonds de l'OPEP pour le développement international	Organisation mondiale des douanes
Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral	Organisation pour la démocratie et le développement économique
Groupe de la Banque islamique de développement	GUAM
Initiative de l'Europe centrale	Union économique et monétaire ouest-africaine

	Poste	Bureau
M. Jean-Marc Koumoué	3-7178	S-0204
Afghanistan	Gambie	Pakistan
Albanie	Grèce	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Angola	Grenade	République arabe syrienne
Antigua-et-Barbuda	Guinée-Bissau	République centrafricaine
Arménie	Guyana	République démocratique du Congo
Autriche	Haïti	Rwanda
Barbade	Îles Marshall	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Belize	Îles Salomon	Soudan du Sud
Burundi	Inde	Suriname
Cabo Verde	Liban	Tchad
Cameroun	Maldives	Thaïlande
Côte d'Ivoire	Mauritanie	Togo
Croatie	Monaco	Vanuatu
Djibouti	Myanmar	Zimbabwe
Dominique	Niger	
Fidji	Nouvelle-Zélande	
Gabon		

## *Observateurs*

Agence intergouvernementale panafricaine eau et assainissement pour l'Afrique	Communauté des États sahélo-sahariens
Assemblée parlementaire de la Méditerranée	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
Autorité internationale des fonds marins	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
Banque africaine de développement	Cour permanente d'arbitrage
Centre du Sud	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes	Institut italo-latino-américain
Comité international olympique	Organisation de Shanghai pour la coopération
Commission internationale humanitaire d'établissement des faits	Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)
Commonwealth	Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique
Communauté d'Afrique de l'Est	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Communauté de développement de l'Afrique australe	Tribunal international du droit de la mer
	Union interparlementaire

	Poste	Bureau
M <sup>me</sup> Marybeth Curran	3-7178	S-0210

*(d'août à octobre 2015)*

Australie	Indonésie	Pays-Bas
Afrique du Sud	Iraq	Portugal
Arabie saoudite	Irlande	Qatar
Bahreïn	Jamaïque	République de Corée
Bangladesh	Japon	République tchèque
Bhoutan	Jordanie	Royaume-Uni de Grande-
Bosnie-Herzégovine	Kenya	Bretagne et d'Irlande du Nord
Brunéi Darussalam	Lettonie	Sénégal
Canada	Libéria	Seychelles
Chine	Malawi	Sierra Leone
Comores	Mozambique	Somalie
Danemark	Namibie	Soudan
Estonie	Népal	Sri Lanka
États-Unis d'Amérique	Nigéria	Suède
Finlande	Norvège	Swaziland
Ghana	Oman	Trinité-et-Tobago
Hongrie		

## **Observateurs**

État de Palestine	Conseil de coopération des États arabes du Golfe
Agence internationale pour les énergies renouvelables	Fonds commun pour les produits de base
Association des nations de l'Asie du Sud-Est	Forum des îles du Pacifique
Autorité intergouvernementale pour le développement	Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Centre international pour le développement des politiques migratoires	Ligue des États arabes
Commission de l'océan Indien	Organisation de coopération et de développement économiques
Communauté des pays de langue portugaise	Organisation de la coopération islamique
Conférence de la Charte de l'énergie	Organisation européenne pour la recherche nucléaire
Conférence de La Haye de droit international privé	Organisation hydrographique internationale
Conférence internationale sur la région des Grands Lacs	Organisation internationale pour les migrations
Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie	Partenaires dans le domaine de la population et du développement
	Union internationale pour la conservation de la nature

## **Pouvoirs des représentants**

Les représentants des États Membres siégeant à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social doivent présenter des pouvoirs. Pour les sessions de l'Assemblée générale, les pouvoirs des représentants (émanant du Chef de l'État ou du gouvernement ou du Ministre des affaires étrangères) doivent être communiqués au Secrétaire général une semaine au moins avant l'ouverture de la session, par l'intermédiaire du Secrétaire de la Commission de vérification des pouvoirs au Bureau des affaires juridiques (bureau S-3604) avec copie au Service du protocole et de la liaison (bureau S-0207) aux fins de publication<sup>3</sup>.

## **Livre bleu des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies**

On trouve dans le Livre bleu des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies la liste du personnel diplomatique des États Membres, du personnel des organisations intergouvernementales accréditées auprès de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'observateurs et du personnel des bureaux de liaison des institutions spécialisées, ainsi que la composition des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies. Lorsqu'il y a des mouvements de personnel diplomatique et des changements d'adresse, de numéro de téléphone, de numéro de télécopie, de date de fête nationale, etc., ces changements sont incorporés à la version en ligne du Livre bleu aussitôt qu'ils ont été notifiés au Service du protocole et de la liaison par les missions permanentes concernées.

## **Site Web du Service du protocole et de la liaison**

On trouve sur le site Web du Service du protocole et de la liaison (<http://www.un.int/protocol>) la dernière version du Livre bleu, la liste des Représentants permanents, la liste des Chefs d'État et de gouvernement et des Ministres des affaires étrangères, ainsi que la liste des hauts fonctionnaires de l'ONU. Le site donne accès également au Manuel de protocole.

---

<sup>3</sup> Une liste complète des délégations sera disponible en décembre.



La sculpture intitulée « Non-violence » (ou « Revolver noué ») de l'artiste suédois Carl Fredrik Reuterswärd, sur l'esplanade des visiteurs de l'ONU. ■ UN Photo/ RICK BAJORNAS

## II. Assemblée générale<sup>1</sup>, grandes commissions de l'Assemblée, Conseil économique et social et autres organes

### L'Assemblée générale et ses grandes commissions

#### *Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session*

S. E. M. Mogens Lykketoft (Danemark).

À sa soixante-neuvième session ordinaire, le 15 juin 2015 l'Assemblée générale a élu, en application de l'article 30 de son Règlement intérieur, le Président de sa soixante-dixième session.

#### *Bureau du Président*

Le Bureau du Président se trouve au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment des conférences.

	Poste	Télécopie	Bureau
Bureau du Président	3-7555	212-963-3301	CB-0246
Porte-parole	3-0755	212-963-3301	CB-0246

#### *Vice-Présidents de l'Assemblée générale*

Toujours en application de l'article 30 de son Règlement intérieur, l'Assemblée générale a élu les 21 Vice-Présidents de la soixante-dixième session.

#### *Vice-Présidents de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session*

1. Azerbaïdjan	9. Érythrée	15. Mozambique
2. Bahreïn	10. Etats-Unis	16. Nauru
3. Bénin	d'Amérique	17. Paraguay
4. Cameroun	11. Fédération	18. République de Corée
5. Chine	de Russie	19. Togo
6. Colombie	12. France	20. Royaume-Uni de Grande-
7. Égypte	13. Italie	Bretagne et d'Irlande du Nord
8. Equateur	14. Kazakhstan	21. Yémen

<sup>1</sup> On trouve des renseignements en français sur l'Assemblée générale à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/ga/>.

## Dispositions prises par le Secrétariat pour l'Assemblée générale

Le Secrétaire général agit à toutes les séances de l'Assemblée générale en sa qualité de chef de l'Administration de l'Organisation.

Le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences assure la bonne marche de l'ensemble des travaux du Secrétariat intéressant l'Assemblée générale.

Le Directeur de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social coordonne les travaux du Secrétariat se rapportant à la session. Il est en outre responsable du service des séances plénières et des séances du Bureau de l'Assemblée générale.

	Poste	Télocopie	Bureau
<i>Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences</i>			
M. Tegegnetwork Gettu	3-8362	3-8196	S-3065
<i>Sous-Secrétaire générale et adjointe du Secrétaire général adjoint</i>			
M <sup>me</sup> Catherine Pollard	3-8081	3-8196	S-3068

Les questions concernant les travaux de l'Assemblée générale doivent être adressées à la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

	Poste	Bureau
<i>Directeur, M. Ion Botnaru</i>		
Adresse électronique : botnaru@un.org	3-0725	S-3080

## Service des affaires de l'Assemblée générale

	Poste	Télocopie
<i>Coordination du programme de travail, procédures, questions d'organisation, élections durant les séances plénières et présentation des candidatures :</i>		
	3-2332	3-3783

	Poste	Bureau
<b>Chef, M. Saijin Zhang</b> Adresse électronique : zhangs@un.org	3-2336	S-3051
<b>M<sup>me</sup> Emer Herity</b> Adresse électronique : herity@un.org	7-5816	S-3047
<b>M. Ziad Mahmassani</b> Adresse électronique : mahmassani@un.org	3-2333	S-3060
<b>M. Irfan Soomro</b> Adresse électronique : soomroi@un.org	3-8547	S-3053
<b>M<sup>me</sup> Jori Joergensen</b> Adresse électronique : joergensenj@un.org	3-7784	S-3044

### Liste des orateurs

	Poste	Télécopie	Bureau
<b>M<sup>me</sup> Antonina Poliakova</b> Adresse électronique : poliakova@un.org	3-5063	3-7624	S-3082

### Informations concernant les élections durant les séances plénières et la présentation des candidatures<sup>2</sup>

	Poste	Télécopie	Bureau
<b>M<sup>me</sup> Mary Muturi</b> Adresse électronique : muturi@un.org	3-2337	3-3783	S-3048

### Composition des grandes commissions<sup>3</sup>

	Poste	Télécopie	Bureau
<b>M. Carlos Galindo</b> Adresse électronique : galindo@un.org	3-5307	3-3783	S-3049

Pendant les séances de l'Assemblée générale, la plupart des fonctionnaires susmentionnés peuvent être joints dans la salle de l'Assemblée générale (postes 3-7786, 3-7787 et 3-9110).

Les fonctionnaires susmentionnés ne s'occupent que des questions concernant les séances plénières de l'Assemblée générale et les séances du Bureau.

<sup>2</sup> La liste des candidatures présentées par la États Membres pour la session figure dans un document de travail non officiel qui peut être consulté sur la page CandiWeb (<https://eroom.un.org/eRoom/UNHQ01/Candiweb>).

<sup>3</sup> Chaque grande commission publie la liste de ses membres (A/INF/70/2).

## Séances plénières de l'Assemblée générale et séances du Bureau

**Calendrier.** Le projet de programme de travail des séances plénières pour la soixante-dixième session est paru sous la cote A/69/972. Un programme de travail actualisé ainsi qu'un calendrier des séances plénières devant se tenir pendant la partie principale de l'Assemblée à sa soixante-dixième session paraîtront au cours du débat général, sous la cote A/INF/70/3. Il n'existe pas de programme de travail déterminé à l'avance pour les séances, officielles et informelles, de l'Assemblée réunie en plénière devant se tenir lors de la reprise de la session (1<sup>er</sup> janvier – septembre 2016). Les séances seront annoncées dans le Journal lorsqu'elles auront été programmées. La version actualisée du projet de calendrier des séances plénières de l'Assemblée générale peut être consultée à l'adresse suivante : [www.un.org/en/ga/info/meetings/70schedule.shtml](http://www.un.org/en/ga/info/meetings/70schedule.shtml).

**Ordre du jour.** L'ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session ordinaire est paru sous la cote A/70/150, et l'ordre du jour annoté sous les cotes A/70/100 et Add.1. Une fois que l'Assemblée générale l'aura adopté à sa 2<sup>e</sup> séance plénière, devant se tenir le 18 septembre 2015, l'ordre du jour paraîtra sous la cote A/70/251 (voir le document A/70/252 pour la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour).

**Liste des orateurs.** Les délégations qui souhaitent intervenir au cours des séances plénières sont priées de s'inscrire sur la liste des orateurs en contactant le Service des affaires de l'Assemblée générale (Antonina Poliakova, [poliakova@un.org](mailto:poliakova@un.org); tél. 212 963 5063; bureau S-3082).

**Projets de résolution et de décision.** Pour déposer un projet de résolution ou de décision, appeler le 212 963 7784 (bureau S-3044). La marche à suivre en la matière est récapitulée dans le document accessible à l'adresse suivante : [www.un.org/en/ga/67/guidelines\\_submission\\_draft\\_reso.pdf](http://www.un.org/en/ga/67/guidelines_submission_draft_reso.pdf).

**Réunions de haut niveau et débat général.** Une note d'information à l'usage des délégations portant sur les modalités prévues pour les réunions de haut niveau et le débat général est parue sous la cote A/INF/70/4.

**Autres documents utiles.** D'autres informations sur l'organisation de la session (notamment la conduite des séances, la longueur des déclarations, les explications de vote, le droit de réponse, les motions d'ordre, les déclarations de clôture, les comptes rendus de séance, les résolutions, la documentation, les questions se rapportant au budget-programme, les manifestations et réunions commémoratives, et les conférences spéciales) paraîtront sous la cote A/BUR/70/1. Le rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale<sup>4</sup> (A/69/1007) contient, entre autres choses, un tableau des résolutions de l'Assemblée générale se rapportant à la revitalisation de ses travaux.

## Grandes commissions de l'Assemblée générale

La Première Commission, la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et les Deuxième, Troisième, Cinquième et Sixième Commissions ont élu, en application de l'article 30 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, leurs présidents respectifs pour la soixante-dixième session. Se reporter à la rubrique correspondante pour toute précision concernant les commissions.

La responsabilité des activités concernant les grandes commissions et autres organes incombe aux secrétaires généraux adjoints et autres fonctionnaires représentant le Secrétaire général dont le nom est indiqué ci-après en regard de chaque organe. Les secrétaires des grandes commissions et autres organes de l'Assemblée générale dont le nom est aussi indiqué ci-après sont détachés par des services ou bureaux du Secrétariat.

---

<sup>4</sup> Voir [www.un.org/en/ga/revitalization](http://www.un.org/en/ga/revitalization).

## Première Commission

**Président :** S. E. M. Karel Jan Gustaaf van Oosterom (Pays-Bas)

	Poste	Bureau
<i>Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement</i>		
M. Won-Soo Kim	7-4353	S-3174
<i>Secrétaire de la Première Commission</i>		
M. Kenji Nakano nakano@un.org	3-5411	S-3056
<i>Secrétaire de la Commission du désarmement<sup>5</sup></i>		
M. Alexander Lomaia	3-4238	S-3061

## Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

**Président :** S. E. M. Brian Bowler (Malawi)

	Poste	Télécopie	Bureau
<i>Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix</i>			
M. Hervé Ladsous	3-8079	3-9222	S-3571
<i>Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions</i>			
M. Atul Khare	3-2199	3-1379	S-3576
<i>Secrétaire général adjoint aux affaires politiques</i>			
M. Jeffrey Feltman	3-5055	3-5065	S-3516
<i>Secrétaire générale adjointe à la communication et à l'information</i>			
M <sup>me</sup> Cristina Gallach	3-2912	3-4361	S-1008
<i>Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Gaza</i>			
M. Pierre Krähenbühl	3-2255	7-1988	DC1-1265 <sup>6</sup>
<i>Secrétaire de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation</i>			
M <sup>me</sup> Sonia Elliott	3-2338	3-5305	S-3064

<sup>5</sup> La Commission du désarmement travaille en étroite coopération avec la Première Commission, et des points similaires relatifs aux questions de désarmement et de sécurité internationale sont inscrits à l'ordre du jour de l'une et de l'autre.

<sup>6</sup> **Bureaux de New York:** DC1 = One United Nations Plaza.

## Deuxième Commission

**Président** : S. E. M. Andrej Logar (Slovénie)

	Poste	Télécopie	Bureau
<i>Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales</i>			
M. Wu Hongbo	3-5958	3-1010 3-4324	S-2922
<i>Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement</i>			
M. Gyan Chandra Acharya	3-9078	7-0556	S-3266
<i>Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE), Genève</i>			
M. Christian Friis Bach	3-5565	7-1102	S-1508
<i>Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Bangkok</i>			
M <sup>me</sup> Shamshad Akhtar	3-5565	3-1102	S-1508
<i>Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Santiago</i>			
M <sup>me</sup> Alicia Bárcena	3-5565	3-1102	S-1508
<i>Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), Addis-Abeba</i>			
M. Carlos Lopes	3-5565	3-1102	S-1508
<i>Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Beyrouth</i>			
M <sup>me</sup> Rima Khalaf	3-5565	3-1102	S-1213
<i>Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)</i>			
M. Anthony Lake	212-326-7028	212-326-7758	H-1380 <sup>7</sup>

<sup>7</sup> Bureaux de New York: H = Maison de l'UNICEF.

	Poste	Télécopie	Bureau
<i>Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial</i>			
M <sup>me</sup> Ertharin Cousin	646-556-6901	646-556-6932	733 Third Avenue, 23 <sup>e</sup> étage
<i>Secrétaire général de la CNUCED, Genève</i>			
M. Mukhisa Kituyi	3-6896	3-0027	DC2-1125 <sup>8</sup>
<i>Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</i>			
M <sup>me</sup> Helen Clark	212-906-5791	212-906-5778	DC1-2128 <sup>8</sup>
<i>Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)</i>			
M. Babatunde Osotimehin	212-297-5111	212-297-4911	NB-6120 <sup>8</sup>
<i>Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Nairobi</i>			
M. Achim Steiner	3-8210	3-7341	DC2-0803 <sup>8</sup>
<i>Directrice générale (par intérim) de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Genève</i>			
M <sup>me</sup> Sally Fegan-Wyles (Acting)	3-9683	3-9686	DC1-0603 <sup>8</sup>
<i>Recteur de l'Université des Nations Unies, Tokyo</i>			
Dr. David Malone	3-6387		DC2-2060 <sup>8</sup>
<i>Secrétaire général adjoint, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains</i>			
M. Joan Clos	3-4200	3-8721	DC2-0943 <sup>8</sup>
<i>Secrétaire (par intérim) de la Deuxième Commission</i>			
M. Otto Gustafik (Acting)	3-9963	3-5935	S-1279

<sup>8</sup> **Bureaux de New York:** DC1 = One United Nations Plaza; DC2 = Two United Nations Plaza, NB = 605 3<sup>e</sup> Avenue, 6<sup>e</sup> étage.

## Troisième Commission

**Président :** S. E. M. Omar Hilale (Maroc)

	Poste	Télécopie	Bureau
<i>Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne et Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime</i>			
M. Yury Fedotov	3-5631	3-4185	DC1-0613 <sup>9</sup>
<i>Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales</i>			
M. Wu Hongbo	3-5958	3-1010/3-4324	S-2922
<i>Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)</i>			
M. Anthony Lake	212-326-7028	212-326-7758	H-1380 <sup>9</sup>
<i>Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)</i>			
M. Babatunde Osotimehin	212-297-5111	212-297-4911	NB-6120 <sup>9</sup>
<i>Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Genève</i>			
H.R.H. Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini	3-5931	3-4097	S-1311
<i>Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Genève</i>			
M. António Manuel de Oliveira Guterres	3-0032	3-0074	DN-3000 <sup>9</sup>
<i>Secrétaire générale adjointe et Secrétaire exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)</i>			
M <sup>me</sup> Phumzile Mlambo-Ngcuka	646-781-4502	646-781-4567	DN-1910 <sup>9</sup>
<i>Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé</i>			
M <sup>me</sup> Leila Zerrougui	3-3178	3-0807	S-3124

<sup>9</sup> **Bureaux de New York:** DC1 = One United Nations Plaza; H = Maison de l'UNICEF; NB = 605 3<sup>e</sup> Avenue, 6<sup>e</sup> étage; DN = Immeuble du Daily News.

	Poste	Télécopie	Bureau
<i>Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants</i>			
M <sup>me</sup> Marta Santos Pais	7-6127	7-6123	FF-1708 <sup>10</sup>
<i>Secrétaire de la Troisième Commission</i>			
M. Moncef Khane	3-3390	3-5935	S-1277

## Cinquième Commission

**Président :** S. E. M. Durga Prasad Bhattarai (Népal)

	Poste	Télécopie	Bureau
<i>Secrétaire général adjoint à la gestion</i>			
M. Yukio Takasu	3-8227	3-8424	S-3218
<i>Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne</i>			
M <sup>me</sup> Carman L. Lapointe	3-6196	3-7010	S-0908
<i>Sous-Secrétaire générale à la planification des programmes, au budget et à la comptabilité et Contrôleuse</i>			
M <sup>me</sup> Bettina Tucci Bartsiotas	7-9949	3-8061	S-2111
<i>Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines</i>			
M <sup>me</sup> Carole Wamuyu Wainaina	7-3645	3-1944	S-1918
<i>Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui</i>			
M. Stephen Cutts	3-5569	3-4168	S-2069
<i>Sous-Secrétaire général et Directeur exécutif du plan-cadre d'équipement</i>			
M. Michael Adlerstein	3-1889	7-5377	L-0303 <sup>10</sup>
<i>Sous-Secrétaire générale et Directrice générale de l'informatique et des communications</i>			
M <sup>me</sup> Atefeh Riazi	3-8975	7-9766	S-1355
<i>Secrétaire de la Cinquième Commission</i>			
M <sup>me</sup> Sharon Van Buerle	3-2021	3-0360	S-3214

<sup>10</sup> Bureaux de New York: FF = 304 East 45<sup>e</sup> Rue; L = Bibliothèque.

## Sixième Commission

**Président** : S. E. M. Eden Charles (Trinité-et-Tobago)

	Poste	Télexcopie	Bureau
<i>Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies</i>			
M. Miguel de Serpa Soares	3-5338	3-6430	S-3620
<i>Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques</i>			
M. Stephen Mathias	3-5528	3-6430	S-3624
<i>Secrétaire de la Sixième Commission</i>			
M. Huw Llewellyn	7-3154	3-1963	DC2-0570 <sup>11</sup>

## Conseil économique et social

En application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le programme de travail du Conseil économique et social a été réaménagé et va désormais de juillet à juillet. La session de 2016 du Conseil a commencé le 24 juillet 2015 et se clôturera le 27 juillet 2016. Conformément à la décision 2016/200A du Conseil, le mandat des membres du Bureau ayant été élus a pris effet le 24 juillet 2015 et courra jusqu'à l'élection des membres du Bureau suivant, laquelle devrait avoir lieu au début de la session de 2017, à savoir en juillet 2016, pourvu que les États que les membres du Bureau représentent soient toujours membres du Conseil. Le rôle de ce bureau est de proposer un ordre du jour, d'établir un programme de travail et d'organiser la session avec l'appui du secrétariat du Conseil. Pour tout complément d'information, consulter [www.un.org/fr/ecosoc](http://www.un.org/fr/ecosoc).

## Bureau du Président

Le bureau du Président se trouve au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment des conférences (CB-0225).

<sup>11</sup> Bureaux de New York: DC2 = Two United Nations Plaza.

## ***Dispositions prises par le Secrétariat pour le Conseil économique et social***

Le Chef du Service des affaires du Conseil économique et social (Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) coordonne les travaux du Conseil et assume la responsabilité directe de la gestion des séances plénières et des réunions des organes subsidiaires du Conseil.

La responsabilité fonctionnelle de l'exécution des travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires incombe au Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination (Département des affaires économiques et sociales), qui en assure la coordination.

## **Séances plénières du Conseil économique et social**

	<b>Poste</b>	<b>Télécopie</b>	<b>Bureau</b>
Service des affaires du Conseil économique et social, Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social <i>Chef et Secrétaire du Conseil (par intérim)</i> M. Moncef Khane Adresse électronique : khane@un.org	3-3390	3-5395	S-1277
Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, Département des affaires économiques et sociales <i>Directeur, M. Navid Hanif</i> Adresse électronique : hanif@un.org	3-8415	3-1712	S-2571

## **Autres organes**

### **Commission de vérification des pouvoirs**

	<b>Poste</b>	<b>Télécopie</b>	<b>Bureau</b>
<i>Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies</i> M. Miguel de Serpa Soares	3-5338	3-6430	S-3620
<i>Secrétaire, M. Stadler Trengove</i>	3-1107	3-6430	S-3604

## Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	Poste	Télécopie	Bureau
Secrétaire exécutive, M <sup>me</sup> Shari Klugman	3-7456	3-6943	CB-0169 <sup>12</sup>

## Comité des contributions

	Poste	Bureau
Secrétaire, M. Lionelito Berridge	3-5306	FF-0610 <sup>12</sup>

## Comité des conférences

	Poste	Bureau
<b>Président</b> , M <sup>me</sup> Imelda Smolcic (Uruguay)		
Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences		
M. Tegegnetwork Gettu	3-8362	S-3065

<sup>12</sup> Bureaux de New York: CB = Bâtiment des conférences, FF = 304 East 45<sup>e</sup> Rue.



Réalisée par l'artiste soviétique Evgueni Voutchetitch et offerte à l'ONU en décembre 1959 par le Gouvernement de l'URSS, cette sculpture en bronze représente un homme tenant d'une main levée un lourd marteau et de l'autre une épée, dont il fait un soc de charrue. Elle symbolise la volonté de l'humanité de mettre fin à la guerre et de transformer les moyens de destruction en outils productifs et bénéfiques à tous. Cette sculpture se trouve dans le jardin nord du Siège de l'ONU. ■ UN Photo/NICOLAS KUSKIN

## III. Services de conférence

### Service des séances

Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est chargé de fournir les services suivants pour les séances qui se tiennent dans les salles de conférence situées dans le bâtiment de l'Assemblée générale et dans le bâtiment des conférences :

- Interprétation
- Établissement de procès-verbaux et comptes rendus analytiques
- Édition
- Traduction
- Impression des documents
- Distribution des documents

Pour tous renseignements d'ordre général concernant les demandes relatives à la tenue de séances et les services connexes, s'adresser à la Section de la gestion des réunions (bureau S-1225 ou S-1230, poste 3-8114 ou 3-7351).

Pour tous renseignements concernant la documentation, s'adresser au Contrôle des documents (bureau AB-903, poste 3-6579).

Pour tous renseignements d'ordre général concernant l'impression et la distribution des documents et les services connexes, s'adresser à la Section de l'appui aux réunions (bureau S-01B05, poste 3-5494 ou 3-1807).

### Programme des séances

La Section de la gestion des réunions (bureaux S-1225 et S-1230 et poste 3-8114 ou 3-7351) établit quotidiennement le programme des séances du jour, assorti des salles où se tiendront

les séances. Ces informations sont affichées sur des écrans situés à l'extérieur des salles de conférence.

Les personnes et organismes habilités à demander des salles de conférence et des services d'interprétation, y compris les Missions permanentes auprès de l'Organisation, sont priées de prendre contact avec l'équipe de programmation de la Section de la gestion des réunions (aux numéros indiqués ci-dessus) pour s'assurer de la disponibilité des services et obtenir une préinscription par l'intermédiaire du système de gestion en ligne des réunions e-Meets 2.0. Cette préinscription ne garantit pas automatiquement que la prestation des services de conférence est approuvée ; il faut attendre la confirmation de la Section de la gestion des réunions, qui se fait également par l'intermédiaire du système e-Meets.

## Horaire des séances

Les séances du matin ont normalement lieu de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures. Des séances peuvent se tenir de 13 h 15 à 14 h 30, mais les services seront limités.

**Ponctualité :** Étant donné qu'un grand nombre de séances sont demandées et que les installations disponibles sont limitées, il est indispensable que les séances commencent à l'heure prévue et que les horaires normaux soient respectés dans toute la mesure possible. Les délégations sont donc instamment priées de respecter les horaires indiqués. Dans sa résolution 59/313 du 12 septembre 2005, l'Assemblée générale a vivement engagé tous les présidents de séance à ouvrir les séances à l'heure.

**Programmation des séances :** Il est souhaitable que les séances portant sur la même question se tiennent l'une après l'autre lorsque cela est possible, de façon à tirer parti au mieux des services disponibles. Toutefois, pour faciliter la transition, il est préférable de ménager un court intervalle entre des séances qui portent sur des questions différentes.

**Annulation :** Dans l'hypothèse où une séance programmée serait annulée, les organisateurs sont instamment priés d'en informer immédiatement la Section de la gestion des réunions, afin qu'elle puisse réaffecter les ressources.

Il ne sera donné suite aux demandes de services d'interprétation provenant de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres que si se libèrent des services initialement prévus pour des séances d'organes créés par la Charte et d'organes délibérants. Il en sera de même pour les services d'interprétation destinés aux séances informelles. Il convient de noter que les services d'interprétation ne sont disponibles que de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

### **Utilisation du matériel électronique de l'ONU et précautions**

Les membres des délégations et les autres participants aux réunions sont priés de ne pas placer de nourriture, ni d'eau ou autres liquides sur les tables ou autres surfaces dans les salles de conférence équipées de systèmes d'interprétation simultanée car ils risquent de se répandre et d'entraîner ainsi des pannes graves. Il convient également d'utiliser avec soin les microphones, les cadrans de sélection, les boutons de vote et les écouteurs, qui sont délicats. La présence d'un téléphone portable près d'un microphone peut nuire à la qualité du son.

### **Utilisation d'appareils photo et de téléphones portables**

Il est rappelé aux membres des délégations qu'ils ne peuvent pas prendre de photos dans les salles de conférence ni dans la salle de l'Assemblée générale et que les agents de sécurité veilleront au strict respect de cette règle. Il leur est également demandé de s'abstenir de passer ou d'accepter des appels sur leur téléphone portable pendant les séances (voir p. 36).

## Disposition des places dans les salles de conférence

Le 15 juin 2015, la délégation de Tuvalu a été tirée au sort par le Secrétaire général pour occuper le premier siège dans la salle de l'Assemblée générale à la soixante-dixième session. Elle occupera donc, dans la première travée, le premier siège à droite du Président, la place des autres délégations suivant l'ordre alphabétique anglais du nom du pays représenté, conformément à l'usage. La disposition des places est la même pour les grandes commissions.

*Les délégations pourront obtenir la version papier du diagramme indiquant la disposition des places au pôle Documents (bureau CB-0264) et au guichet des documents (bureau S-1B-032). Pour en obtenir la version électronique, il suffit d'envoyer un courrier électronique au Chef de la Section de l'appui aux réunions (chiefmms-dgacm@un.org).*

## **Journal des Nations Unies (bureau CB-0304)**

Le *Journal des Nations Unies* est établi par le Groupe du Journal (bureau CB-0304, postes 3-3888 et 3-0493). Le bureau ouvre à 15 heures.

Le *Journal* paraît du lundi au vendredi, en anglais et en français. Pendant la partie principale de la session de l'Assemblée générale, il est publié dans les six langues officielles : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

On peut y avoir accès depuis le site Web de l'Organisation et le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU, sur [Twitter.com/Journal\\_UN\\_ONU](https://twitter.com/Journal_UN_ONU) et sur Facebook <Journal of the United Nations – Journal des Nations Unies>; ou par e-abonnement (pour s'abonner, envoyer un courrier électronique depuis le site [undocs.org](http://undocs.org)). Le Journal contient les rubriques suivantes :

- Programme et ordre du jour des séances et des réunions;
- Autres réunions ;
- Autres activités ;

- Conférences de presse ;
- Séances et réunions à venir ;
- Aperçu des séances;
- Signatures et ratifications (traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général);
- Avis divers;
- Liste quotidienne des documents publiés au Siège et liens hypertextes donnant directement accès à ceux-ci;
- Liste des présidents des groupes régionaux pour chaque mois;
- Liste des sites Web.

Les informations à paraître dans le *Journal* doivent être communiquées par courrier électronique (journal@un.org). L'heure limite de soumission de toute information à paraître dans le *Journal* du lendemain est 18 h 30 pour le programme des réunions et 19 heures pour les aperçus. Les informations qui concernent les autres activités doivent être envoyées au moins deux jours à l'avance avant 18 heures.

## Interprétation

Les déclarations prononcées dans l'une des six langues officielles de l'Organisation sont interprétées dans les autres langues officielles : dans le cas des déclarations écrites, il est indispensable que les délégations en fournissent le texte aux interprètes et un exemplaire à l'assistant au service des séances afin d'assurer la qualité de l'interprétation (voir p. 39). Les orateurs sont priés de prononcer leur déclaration à une cadence raisonnable.

Lorsqu'une déclaration est prononcée dans une langue autre que les langues officielles (art. 53 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale), la délégation doit assurer l'interprétation ou fournir le texte de la déclaration dans l'une des langues officielles. L'interprétation dans les autres langues officielles est assurée par les interprètes de l'ONU en se fondant sur l'interprétation ou la traduction que le Secrétariat considère comme le texte officiel de la déclaration. La délégation intéressée doit

mettre à disposition un « pointeur », c'est-à-dire une personne qui connaît à la fois la langue originale de la déclaration et la langue officielle dans laquelle celle-ci a été traduite, pour guider l'interprète dans la lecture de la traduction et assurer la synchronisation entre l'orateur et l'interprète.

## **Traductions écrites de déclarations prononcées dans les langues officielles**

Lorsqu'une délégation donne une traduction écrite de sa déclaration, elle doit indiquer sur la première page du texte s'il est « à lire tel quel » ou s'il est « à vérifier au prononcé ». Pour les textes fournis dans plusieurs langues officielles, la délégation doit indiquer clairement lequel est à considérer comme le texte officiel.

**Lecture du texte tel quel :** Les interprètes suivront la traduction fournie. En conséquence, les modifications, y compris les omissions et les ajouts, que l'orateur pourrait apporter au texte ne seront vraisemblablement pas reflétées dans l'interprétation.

**Lecture avec vérification au prononcé :** Les interprètes suivront l'orateur et non la traduction fournie. Si l'orateur s'écarte du texte, la délégation doit savoir que l'interprétation entendue dans la salle ne correspondra pas nécessairement à la traduction qu'elle pourra avoir distribuée à l'assistance et à la presse.

**Microphones :** Les microphones ne commencent à fonctionner que lorsque les représentants ont été invités à prendre la parole et que les intéressés ont appuyé sur le bouton. Pour que leurs interventions puissent être enregistrées et interprétées au mieux, les orateurs doivent parler directement et distinctement devant le microphone, surtout lorsqu'il s'agit de chiffres, de citations ou de termes très techniques ou lorsqu'ils lisent un discours rédigé à l'avance (voir p. 39). Ils sont en outre priés d'éviter de tapoter le microphone pour vérifier qu'il fonctionne, de tourner les pages, et de passer ou de prendre des appels sur leur téléphone portable (voir p. 33).

**Prononcé de la déclaration :** Le temps de parole étant de plus en plus souvent limité, les intervenants sont priés de s'exprimer à une cadence normale, si possible<sup>1</sup>, pour que les interprètes puissent rendre leurs déclarations de manière fidèle et complète. Lorsque les orateurs accélèrent leur débit pour respecter le temps de parole qui leur est imparti, la qualité de l'interprétation risque d'en souffrir.

## Procès-verbaux et comptes rendus de séance

Des comptes rendus sont établis pour les séances plénières des organes principaux, les séances des grandes commissions de l'Assemblée générale et, de façon limitée et sélective, les séances de certains autres organes. Il peut s'agir soit de procès-verbaux de séance, soit de comptes rendus analytiques. Les comptes rendus sont établis par le Secrétariat; les délégations peuvent y apporter des rectifications, *mais les rectifications qui ajoutent au sens du discours réellement prononcé ou le modifient ne peuvent être acceptées.*

- Les procès-verbaux de séance relatent les débats *in extenso*; pour les établir dans les langues autres que l'original, on en transcrit l'interprétation.

Les délégations doivent savoir que toute partie d'une déclaration écrite qui n'est pas effectivement lue en séance n'apparaîtra pas dans le compte rendu de la séance.

- Les comptes rendus analytiques relatent les débats sous une forme concise et abrégée. Ils n'ont pas pour objet d'inclure systématiquement chacune des interventions ni de les reproduire textuellement.

L'établissement de comptes rendus (procès-verbaux ou comptes rendus analytiques) pour les organes de l'ONU est réglementé par un certain nombre de décisions de l'Assemblée générale et des principaux organes.

Les débats des séances sont enregistrés et ces enregistrements audiovisuels peuvent être consultés (voir p. 54).

---

<sup>1</sup> La cadence normale en anglais, par exemple, est de 100 à 120 mots à la minute.

## Rectifications des comptes rendus de séance

- **Rectifications des procès-verbaux de séance** : Chef du Service de la rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.
- **Rectifications des comptes rendus analytiques** : Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les rectifications doivent être apportées en respectant ce qui est indiqué dans la note de bas de pages apparaissant sur la première page des procès-verbaux de séance et des comptes rendus analytiques. Si elles sont apportées sur le texte d'un exemplaire du compte rendu de séance à corriger, la première page du compte rendu rectifié doit porter la signature et le titre d'un membre autorisé de la délégation intéressée.

Les délégations sont priées de veiller à ce que les rectifications apportées à la main soient écrites lisiblement et d'indiquer de façon précise à quel endroit elles doivent être insérées.

- **Les rectifications du texte des procès-verbaux de séance** ne doivent viser que des erreurs ou omissions concernant des déclarations effectivement prononcées; elles ne peuvent porter que sur le texte de la langue dans laquelle elles ont été prononcées. Lorsqu'une demande de rectification est présentée, il est procédé à un contrôle au moyen de l'enregistrement audiovisuel de l'intervention en question.
- **Les rectifications du texte des comptes rendus analytiques** ne doivent ni porter sur le style ni comprendre de longs passages ajoutés qui rompraient l'équilibre général du compte rendu.

Le texte d'un discours ne doit pas être communiqué en lieu et place de rectifications.

## Publication de rectifications

La version corrigée des procès-verbaux ou des comptes rendus des séances des organes de l'Organisation des Nations Unies est affichée dans le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

## **Distribution du texte des déclarations rédigées à l'avance qui seront prononcées en séance plénière ou devant une grande commission de l'Assemblée générale**

S'il est disponible, le texte devra être remis en 30 exemplaires entre 8 heures et 9 heures dans la zone de réception située au fond de la salle de l'Assemblée générale, ou au guichet Documents dans les autres salles de réunion, par un représentant de la délégation intéressée muni d'une carte d'identité ONU en cours de validité. Toute délégation souhaitant que le texte d'une déclaration soit distribué à l'ensemble des délégations, ainsi qu'aux observateurs, institutions spécialisées, rédacteurs de procès-verbaux de séance et attachés de presse, doit en fournir 350 exemplaires.

Les délégations sont invitées à faire parvenir une version pdf du texte de leur déclaration, dûment mise en pages, par courrier électronique aux adresses qui seront indiquées dans le *Journal des Nations Unies*. Les délégations souhaitant diffuser le texte de leur déclaration au format électronique sur le portail PaperSmart doivent l'envoyer au moins deux heures avant qu'elle ne soit prononcée, ou bien elles peuvent en remettre un exemplaire papier (pas d'impression recto verso ni d'agraphe) au point de distribution des documents situé à l'intérieur de la salle de l'Assemblée générale ou au guichet Documents dans les autres salles de réunion. Le texte sera ensuite numérisé pour être mis en ligne sur le portail PaperSmart. Il convient d'indiquer en objet du courrier électronique et dans l'entête de la déclaration le titre de la séance et le point de l'ordre du jour correspondant. La déclaration ne sera pas mise en ligne avant d'avoir été prononcée. Seules les déclarations effectivement prononcées lors d'une séance seront mises en ligne.

Les questions relatives à la documentation de l'Assemblée générale doivent être adressées aux fonctionnaires du Groupe de la planification des documents dont les noms figurent ci-après. Les bureaux se trouvent tous dans l'immeuble Albano.

## Groupe de la planification des documents

	Poste	Bureau
Groupe de la planification des documents	3-3696	
<i>Chef, M<sup>me</sup> Xin Tong</i>		AB-0905
Adresse électronique : tongx@un.org	3-0883	(Albano Building)
M. Valeri Kazanli		AB-0909
Adresse électronique : kazanliv@un.org	3-3657	(Albano Building)

## Documents

### Traduction et reproduction des documents

Les délégations qui désirent soumettre des documents à un organe de l'ONU pour examen doivent les adresser au Secrétaire général ou au secrétaire de l'organe intéressé. Le personnel du Contrôle des documents n'est pas autorisé à recevoir directement des délégations des documents à traduire ou reproduire.

Les diverses catégories de documents sont les suivantes :

- Série « Distribution générale »;
- Série « Distribution limitée ». Dans la cote des documents de cette série, le numéro d'ordre est précédé de la lettre « L ». Il s'agit de documents à caractère temporaire – projets de résolution et amendements, par exemple. Des dispositions spéciales ont été prévues pour que de tels documents, présentés pendant une séance pour être utilisés sur-le-champ, soient traduits et reproduits immédiatement à titre de version préliminaire portant la mention « Provisoire »; dans ce cas, ils sont distribués en anglais uniquement aux participants. Le texte définitif et ses traductions révisées sont publiés ultérieurement;
- Série « Distribution restreinte ». Dans la cote des documents de cette série, le numéro d'ordre est précédé de la lettre « R ». Il s'agit uniquement de documents qui, étant donné la nature de leur contenu, ne doivent pas être rendus publics au moment de leur parution; ces documents ne sont pas publiés sur le Sédoc;
- Les documents de séance et les documents de travail, désignés respectivement par les lettres « CRP » et « WP ».

Ce sont des documents non officiels ; ils restent en anglais ou dans la langue d'origine s'ils ont été établis dans une autre langue. Ils sont utilisés au cours d'une séance ou de plusieurs séances et ne sont distribués qu'aux participants et aux autres personnes intéressées qui assistent aux séances au cours desquelles ils sont examinés. Les secrétariats des organes compétents peuvent afficher ces documents sur leur site Web ou les rendre accessibles par d'autres moyens électroniques. Cependant, ces documents ne sont pas publiés sur le Sédoc.

### **Distribution des documents à l'intention des délégations**

Chaque jour, les délégations peuvent retirer un nombre déterminé à l'avance d'exemplaires du *Journal des Nations Unies* et d'autres documents publiés au Siège en se rendant au guichet situé au niveau 1B du bâtiment de la Bibliothèque. Les délégations qui souhaitent modifier le nombre de documents à retirer doivent le faire par écrit au moins deux jours ouvrables à l'avance en envoyant un courrier électronique au chef de la Section de l'appui aux réunions (chiefmess-dgacm@un.org).

Pour les services à la demande (impression de documents, aide concernant les services en ligne, etc.), s'adresser au pôle Documents (bureau CB-0264) ou au guichet de distribution des documents (bureau S-1B-032).

Dans chaque salle de conférence, un nombre limité d'exemplaires des projets de texte à examiner, pour suite à donner, pendant la séance en cours, sont mis à la disposition des délégations.

Pour obtenir la version imprimée de tout document, envoyer un courrier électronique à l'adresse publishing@un.org en précisant la cote du document, les langues requises, le nombre d'exemplaires demandé par document et l'adresse de livraison.

Seuls les documents des Nations Unies peuvent être distribués pendant les séances (voir la question 3 de la Foire aux questions).

Les documents sont accessibles par le Sédoc et le portail PaperSmart (<http://papersmart.unmeetings.org/fr/>). Aucun mot

de passe n'est nécessaire pour avoir accès au portail. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences propose aussi un service d'e-abonnement ([www.undocs.org](http://www.undocs.org)). Les membres des délégations peuvent s'abonner pour recevoir chaque jour sur leur ordinateur ou leur appareil mobile la dernière édition du *Journal* ainsi que les documents publiés au Siège.

Pour tout complément d'information concernant le Sédoc, appeler le poste 3-6439.

### **Communications des États Membres devant être distribuées comme documents de l'Assemblée générale**

Pour obtenir la publication d'une communication comme document de l'Assemblée générale, les délégations doivent s'assurer que celle-ci est bien adressée au Secrétaire général et/ou au Président de l'Assemblée générale (et/ou au Président du Conseil de sécurité, le cas échéant) et signée par le Représentant permanent ou le Chargé d'affaires de leur mission permanente. La communication doit porter le numéro de la session de l'Assemblée générale ainsi que le numéro et l'intitulé du point de l'ordre du jour (le dernier en date) au titre duquel elle doit être publiée.

Une version électronique présentée au format Microsoft Word doit être envoyée à l'adresse [dpu-dgacm@un.org](mailto:dpu-dgacm@un.org) pour en faciliter le traitement. Si une version existe dans une autre langue officielle de l'ONU, il convient de la joindre en indiquant clairement celle qui est l'originale et celle qui doit être utilisée comme référence. Il est préférable de citer les documents qui sont diffusés sur le Web ou par les médias, comme les déclarations, les communiqués de presse et les images, plutôt que d'en insérer le contenu dans la communication.

#### ***Complément d'information***

Se reporter au document DGACM/CPCS/2008/1

Appeler le 917 367 5895

Écrire à [dpu-dgacm@un.org](mailto:dpu-dgacm@un.org).



La sculpture en bronze intitulée *L'Hymne à la vie* est l'œuvre de l'artiste italien Giacomo Manzù. Offerte à l'ONU par le Gouvernement italien le 16 octobre 1989, elle est située dans le jardin nord du Siège de l'ONU. ■ UN Photo/ANDREA BRIZZI



## IV. Médias, bibliothèque et services à l'intention du public

### Porte-parole du Secrétaire général

	Poste	Bureau
<i>Porte-parole du Secrétaire général</i>		
M. Stéphane Dujarric	3-6172	S-0234
<i>Porte-parole adjoint</i>	3-1104	S-0234
Bureau de liaison avec la presse	3-7160/3-7161/3-7162	S-0222/S-0226

### Conférences de presse

Les demandes de conférence de presse doivent être adressées au Bureau du porte-parole du Secrétaire général (bureau S-0226, postes 3-7160, 3-7161 et 3-7162). Seuls les journalistes accrédités peuvent assister aux conférences de presse. Les attachés de presse peuvent assister aux conférences de presse parrainées par leur mission.

### Services aux correspondants de presse

Le porte-parole du Secrétaire général tient tous les jours à midi un **point de presse** dans la salle de presse (S-0237). Pendant les sessions de l'Assemblée générale, le porte-parole du Président de l'Assemblée informe également la presse sur les travaux de l'Assemblée. Ces points de presse quotidiens sont diffusés en direct sur le Web et archivés pour pouvoir être visionnés à la demande dès qu'ils sont terminés ([www.un.org/webcast](http://www.un.org/webcast)). On trouvera sur le site Web du porte-parole du Secrétaire général ([www.un.org/sg/spokesperson/highlights/index.asp](http://www.un.org/sg/spokesperson/highlights/index.asp)) les faits saillants du point de presse de midi. Pour les autres services, voir <http://www.un.org/sg/spokesperson/index.asp>.

*Pour les services supplémentaires à l'intention des correspondants, voir p. 53.*

Des **installations sont mises à la disposition des correspondants** dans les locaux de presse au 4<sup>e</sup> étage du bâtiment du Secrétariat, et un local de presse sera aménagé dans la salle de conférence 1 du bâtiment de la pelouse nord *du 24 septembre au 3 octobre*.

## Information

Le Département de l'information assure des services très divers à l'intention des médias, des organisations non gouvernementales et du public.

	Poste	Bureau
<i>Secrétaire générale adjointe à la communication et à l'information</i>		
M <sup>me</sup> Cristina Gallach	3-2912	S-1008
Division de l'information et des médias		
<i>Directrice par intérim</i> , M <sup>me</sup> Hua Jiang	3-6945	S-1056
Service de l'actualité et des contenus		
<i>Directrice adjointe</i> , M <sup>me</sup> Mita Hosali	3-1333	S-1166
Section des services d'information (Centre de nouvelles ONU, <a href="http://www.un.org/news">www.un.org/news</a> )		
<i>Chef</i> , M. Ari Gaitanis	7-2908	S-1142
Section de la radio		
<i>Chef</i> , M. Ben Malor	3-7716	S-1160
Section de la télévision		
<i>Chef</i> , M. Chaim Litewski	3-6952	S-1069
Groupe de la diffusion Web ( <a href="http://webtv.un.org">webtv.un.org</a> )		
<i>Chef</i> , M. Andreas Damianou	3-6733	S-1101
Section des services Web (information sur le site Web de l'ONU, <a href="http://www.un.org">www.un.org</a> )		
<i>Chef</i> , M. Peter Dawkins	3-6974	IN-0509D
Service de l'exploitation		
<i>Directrice adjointe</i> , M <sup>me</sup> Michele DuBach	3-6957	S-1057
Section des services audiovisuels		
<i>Chef par intérim</i> , M <sup>me</sup> Isabelle Broyer	3-6937	S-1049
Groupe des nouvelles et des installations de télévision		
<i>Chef</i> , M. David Woodie	3-9399	NL-2058I
Groupe des partenariats		
<i>Chef</i> , M <sup>me</sup> Fang Chen	3-5597	IN-0913C
<i>Service de la presse</i>		
<i>Chef par intérim</i> , M. Hak-Fan Lau	3-2123	S-0409

	Poste	Bureau
Section des communiqués de presse Service de rédaction (anglais) : <a href="http://www.un.org/en/unpress">www.un.org/en/unpress</a> Service de rédaction (français) : <a href="http://www.un.org/fr/unpress">www.un.org/fr/unpress</a> <i>Chef</i> , M. George Ngwa	3-5850	S-0455
Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias, <a href="http://www.un.org/french/media/accreditation">www.un.org/french/media/accreditation</a> <i>Chef par intérim</i> , M. Tal Mekel	3-6934 3-6937	S-0250
Centre de documentation pour les médias ( <a href="mailto:mdc@un.org">mdc@un.org</a> ) M. Reynaldo Naval	3-8711	S-0219
Division de la communication stratégique <i>Directrice</i> , M <sup>me</sup> Deborah Seward	3-6867	S-1007
Service des campagnes de communication <i>Chef</i> , M <sup>me</sup> Margaret Novicki	7-3214	S-1036
Service des centres d'information <i>Chef</i> , M. Janos Tisovszky	3-1270	IN-0518
Division de la sensibilisation du public <i>Directeur</i> , M. Maher Nasser	3-3064	S-0956
Initiative Impact universitaire des Nations Unies <i>Chef</i> <i>Comité de l'information</i> <i>Secrétaire</i>		
Partenariat et mobilisation du public <i>Directeur adjoint</i> , M. Ramu Damodaran	3-6173	S-0937
Administration et gestion <i>Directrice adjointe par intérim</i> , M <sup>me</sup> Maha El-Bahrawi	3-5950	S-0942

## Communiqués de presse, distribution de textes de discours

La Section des communiqués de presse établit :

- Des résumés de communiqués de presse en anglais et en français sur la plupart des séances publiques tenues au Siège de l'ONU, qui sont généralement disponibles dans les heures qui suivent les séances;
- Des communiqués sur les conférences et réunions organisées sous l'égide des Nations Unies dans d'autres régions du monde. Ces communiqués, qui sont établis à l'intention des médias et ne constituent pas des comptes rendus officiels, contiennent aussi des renseignements généraux sur les questions examinées;

- Des communiqués de presse en anglais accessibles sur le site Web de l'ONU à l'adresse [www.un.org/en/unpress/](http://www.un.org/en/unpress/);
- Des communiqués de presse en français accessibles à l'adresse [www.un.org/fr/unpress/](http://www.un.org/fr/unpress/).

Les correspondants accrédités peuvent se procurer communiqués de presse, documents, dossiers de presse et autres publications des Nations Unies auprès du Centre de documentation pour les médias (bureaux S-0219 à S-0221, poste 3-7166), en personne ou par courrier électronique ([mdc@un.org](mailto:mdc@un.org)).

Les délégations qui souhaitent faire afficher sur le site Web de l'ONU les déclarations qu'elles font au cours du débat général de l'Assemblée générale, de sessions extraordinaires ou d'autres réunions importantes qui se tiennent au Siège doivent prendre contact le plus tôt possible avec le Chef de la Section des services Web, M. Peter Dawkins (poste 3-6974).

La page intitulée « Questions thématiques » centralise les informations relatives à 30 grands thèmes ([www.un.org/fr/globalissues](http://www.un.org/fr/globalissues)). Une liste des adresses postales et électroniques et numéros de téléphone et de télécopie des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies est accessible à l'adresse [www.un.org/fr/members](http://www.un.org/fr/members).

Les pages audiovisuelles ([www.un.org/fr/multimedia/index.shtml](http://www.un.org/fr/multimedia/index.shtml)) donnent accès à des fichiers audio de la radio des Nations Unies, des produits vidéo et des photos. Le site de l'ONU donne également accès à divers instruments de recherche et renvoie vers les pages d'accueil d'un certain nombre d'autres organismes des Nations Unies.

Le débat général est retransmis sur le site Web qui lui est entièrement consacré : <http://gadebate.un.org>. On peut trouver sur ce site, qui est actualisé en temps réel, des produits multimédia (vidéo, photo et audio) du débat général dans toutes les langues, et écouter les déclarations dans la langue originale.

Pour tout complément d'information, s'adresser à la Section des services Web (poste 3-0780).

## Services d'actualités

Le principal portail de nouvelles de l'Organisation, le Centre d'actualités de l'ONU, permet d'avoir accès facilement à divers produits et ressources en la matière. On y trouve, outre les dernières nouvelles provenant du système des Nations Unies, des pages thématiques organisées par dossier et une base de données des discours du Secrétaire général, équipée d'une fonction de recherche, ainsi qu'un service de diffusion de flashes d'information par courrier électronique, des fils RSS, des entretiens avec des personnalités et des reportages photo.

Les membres des délégations qui souhaitent recevoir des dépêches sur l'actualité peuvent s'abonner en se rendant sur la page suivante : <http://www.un.org/apps/newsFr/email/>. Un bulletin quotidien, établi tous les jours ouvrables, est disponible à la fin de la journée. Les membres des délégations peuvent recevoir un courrier électronique comportant un lien vers tel ou tel article et choisir de suivre ce qui se passe dans certaines régions ou sur certains sujets.

Le Centre d'actualités publie des articles rédigés dans le style des organes de presse ; il ne rend pas compte dans le détail des déclarations faites par les États Membres. Les articles qui paraissent n'ont pas valeur de compte rendu officiel. Ce service est disponible dans les six langues officielles.

La page d'accueil de l'ONU, qui existe dans les six langues officielles, a été remaniée dernièrement pour la rendre plus moderne et accessible depuis les appareils mobiles. Elle comporte une section destinée tout spécialement aux délégations, qui est accessible à partir du menu de la page principale [www.un.org](http://www.un.org); on y trouve des informations et des liens sur les rubriques suivantes : a) le Livre bleu, b) le Manuel de protocole, c) le Journal des Nations Unies, d) les documents de l'ONU, e) le portail des délégations ainsi qu'un certain nombre d'autres ressources qui présentent un intérêt pour les délégations.

## Accréditations et liaison avec les correspondants de presse, les équipes de tournage et les photographes

Le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias (bureau S-0250, poste 3-6934, télécopie : 3-4642) assure les services correspondants. Les demandes d'accréditation des représentants officiels des médias doivent être adressées à l'avance par écrit, soit par télécopie (212 963 4642), soit par courrier électronique (malu@un.org).

## Campagnes de communication et points de contact

Division de la communication stratégique, Bureau de la Directrice (S-1007, poste 3-6867). Cette division met au point et coordonne les campagnes d'information sur des questions prioritaires, notamment à l'occasion des grandes conférences et célébrations organisées par l'ONU. Pour tout complément d'information, contacter le Chef du Service des campagnes de communication (bureau S-1036, poste 7-3214). On trouvera ci-après certains des sites Web thématiques du Département :

- **2015 – Année d'action mondiale pour les peuples et la planète :** [www.un.org/sustainabledevelopment/fr/](http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/)
- **L'action menée par le système des Nations Unies pour lutter contre les changements climatiques:**  
[www.un.org/climatechange/fr](http://www.un.org/climatechange/fr)
- **Nations Unies et maintien de la paix:**  
<http://www.un.org/fr/peacekeeping/>
- **AfriqueRenouveau:** [www.un.org/africarenewal/fr](http://www.un.org/africarenewal/fr)

## Médias sociaux

L'actualité de l'ONU est sur Facebook, Flickr, Google+, Periscope, Sina Video, Snapchat, Tencent Video, Twitter, VKontakte, WeChat, Sina Weibo, Weishi, Youku Tudou, YouTube, etc.

- **Anglais**  
**Bureau :** S-1038, poste 7-7083  
**Adresse électronique :** [grovesn@un.org](mailto:grovesn@un.org)  
**Site Web :** [www.un.org/social/](http://www.un.org/social/)

- **Autres langues**  
**Bureau** : IN-0509, poste 3-6904  
**Adresse électronique** : dawkins1@un.org  
**Site Web** : [www.un.org/social/](http://www.un.org/social/)

Les délégations sont invitées à publier des informations sur les médias sociaux en utilisant les mots-dièse suivants:

- Soixante-dixième session de l'Assemblée générale: #unga
- 2015 – Année d'action mondiale pour les peuples et la planète: #action2015
- 70<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation des Nations Unies: #UN70

## Publications

- Maintien de la paix
- Droits de l'homme
- Développement économique et social
- Actualité africaine
- Question de Palestine
- Dossiers de presse
- Brochures
- Articles de fond
- Documents pédagogiques

Tous les documents ci-dessus peuvent être consultés sur le site Internet de l'ONU ([www.un.org](http://www.un.org)).

- *Charte des Nations Unies et Statut de la Cour internationale de Justice* (dans les six langues officielles de l'ONU), consultable à l'adresse [www.un.org/fr/documents/charter](http://www.un.org/fr/documents/charter)
- *Déclaration universelle des droits de l'homme*
- *Charte internationale des droits de l'homme* (y compris la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques)

On trouvera ci-après la liste de quelques-unes des publications du Département.

## Publications thématiques

	Poste	Télécopie	Bureau
<b>AfriqueRenouveau</b> (publication trimestrielle) Adresse électronique : <a href="mailto:africarenewal@un.org">africarenewal@un.org</a> Site Web : <a href="http://www.un.org/africarenewal/fr">www.un.org/africarenewal/fr</a>	3-6857	3-4556	S-1033
<b>United Nations Peace Operations: Year in Review</b> (bilan annuel des opérations de maintien de la paix) Adresse électronique : <a href="mailto:narulas@un.org">narulas@un.org</a> Site Web : <a href="http://www.un.org/fr/peacekeeping/resources/publications.shtml">www.un.org/fr/peacekeeping/resources/publications.shtml</a>	3-1262 3-3944	3-9737	S-1078
<b>Peace and Security Updates</b> Bulletin d'information sur la paix et la sécurité contenant faits et chiffres, notes d'information et autres textes sur les activités menées par les Nations Unies pour le maintien, la consolidation et le rétablissement de la paix, et le désarmement. Adresse électronique : <a href="mailto:narulas@un.org">narulas@un.org</a> Site Web : <a href="http://www.un.org/fr/peace">www.un.org/fr/peace</a>	3-1262 3-3944	3-9737	S-1078

## Publications institutionnelles

	Poste	Télécopie	Bureau
<b>Chronique de l'ONU</b> Revue trimestrielle présentant les activités et sujets de préoccupation des Nations Unies. Adresse électronique : <a href="mailto:un-chronicle@un.org">un-chronicle@un.org</a> Site Web : <a href="http://unchronicle.un.org/fr/">unchronicle.un.org/fr/</a>	3-6333	7-6075	S-0920
<b>Annuaire des Nations Unies</b> Recueil annuel couvrant les principales activités menées par les organismes des Nations Unies et contenant le texte intégral des résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social Adresse électronique : <a href="mailto:unyearbook@un.org">unyearbook@un.org</a> Site Web : <a href="http://unyearbook.un.org/">unyearbook.un.org/</a>	3-8293	7-6075	S-0927
<b>ABC des Nations Unies</b> Outil de référence exhaustif offrant une vue d'ensemble de l'histoire et des activités de tout le système des Nations Unies Adresse électronique : <a href="mailto:sebesta@un.org">sebesta@un.org</a>	3-0405	7-6075	S-0932
<b>Section des relations avec les ONG (Département de l'information)</b> Site Web : <a href="http://outreach.un.org/ngorelations">outreach.un.org/ngorelations</a>			
<b>Annuaire des organisations non gouvernementales travaillant avec le Département de l'information</b> (publication en ligne) Site Web : <a href="http://outreach.un.org/ngorelations/membership/dpingo-directory">outreach.un.org/ngorelations/membership/dpingo-directory</a>			U-204 801 UN Plaza
<b>À propos de l'ONU</b> Site Web : <a href="http://www.un.org/fr/aboutun/">www.un.org/fr/aboutun/</a>	3-5148		

## Publications des Nations Unies

**Adresse électronique :** publications@un.org

**Site Web :** www.un.org/publications

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies, par l'intermédiaire des établissements de commerce en ligne, à la Librairie de l'ONU et sur le site de vente en ligne de l'Organisation (www.un.org/publications). Les titres les plus demandés sont également disponibles sous forme de livres électroniques et d'applications mobiles. De plus, la publication United Nations Development Business est une source d'information sur les débouchés qu'offrent, pour des produits ou des prestations de services, les projets financés par le système des Nations Unies, les États Membres et les principaux organismes de développement.

	Poste	Adresse électronique
Ventes et marketing, Chef, M <sup>me</sup> Sherri Aldis	7-4717	aldis@un.org

## United Nations Development Business

**Adresse électronique :** dbusiness@un.org

**Site Web :** www.devbusiness.com

	Poste	Adresse électronique
M. Henry Ratcliffe	3-8325	ratcliffe@un.org

## Médias : services et installations

La Division de l'information et des médias offre divers produits et services, et dispose de quelques installations de radio et de télédiffusion qu'elle peut mettre au service des délégations et des journalistes accrédités, dans la mesure où elles sont disponibles. Tous les produits sont accessibles à partir du site www.multimedia.org ou des adresses indiquées ci-dessus. Le site Web du Centre d'actualités de l'Organisation des Nations Unies permet de s'informer des actualités relatives à l'Organisation (www.un.org/french/newscentre). Le Centre propose également un service d'information par courrier électronique et des fils RSS.

## Radio des Nations Unies

La Radio des Nations Unies produit des émissions d'information et des reportages quotidiens sur les activités de l'Organisation à l'échelle mondiale dans les six langues officielles et en portugais et en kiswahili à l'intention des organismes de télédiffusion du monde entier. Les programmes quotidiens peuvent être écoutés sur le site Web de l'ONU ([www.unmultimedia.org/radio/french](http://www.unmultimedia.org/radio/french)). Des programmes hebdomadaires réalisés dans les différentes langues officielles ainsi qu'en bangla, en créole, en hindi, en indonésien et en ourdou sont également accessibles sur le site Web. Pour se renseigner sur la disponibilité des studios de radiodiffusion, s'adresser à la Radio des Nations Unies (poste 3-7732 ou 3-7005).

Les enregistrements des déclarations faites lors des séances des principaux organes de l'ONU peuvent être téléchargés sous forme de fichiers numériques à l'adresse [www.unmultimedia.org/radio/library](http://www.unmultimedia.org/radio/library). Pour tout renseignement, s'adresser à la Phonothèque (bureau IN-0503C/D, poste 3-9272 ou 3-9269; télécopie : 212 963 4501, adresse électronique : [avlibrary@un.org](mailto:avlibrary@un.org)).

## Télévision et diffusion sur le Web

La télévision en ligne des Nations Unies retransmet en direct les séances, conférences et événements qui ont lieu au Siège de l'ONU à New York. Les programmes de la télévision en ligne des Nations Unies sont transmis aux grandes agences internationales [Associated Press Television News, Reuters, Union européenne de radiodiffusion (EBU)] et aux organismes de rediffusion (Encompass/Waterfront et The Switch). Pour tout renseignement, s'adresser au Groupe des nouvelles et des installations de télévision (bureau CB-1B055, téléphone: 212 963 7650 ou 212 963 9399, adresse électronique : [redi@un.org](mailto:redi@un.org) ou [woodie@un.org](mailto:woodie@un.org)). Les émissions quotidiennes de la télévision en ligne des Nations Unies sont diffusées sur le Web en direct ([www.un.org/webcast](http://www.un.org/webcast)).

UNifeed produit des programmes vidéo de qualité présentant l'actualité du jour et des reportages sur diverses activités de l'ONU. Ces programmes peuvent être téléchargés aux formats

PA et NTSC à l'adresse <http://www.unmultimedia.org/tv/unifeed> et sont transmis aux organismes de télédiffusion deux fois par jour (21 h 45-21 h 55 GMT et 01 h 45-01 h 55 GMT) par l'intermédiaire du Global Video Wire de l'agence Associated Press Television News.

Les délégations et les organismes de télédiffusion peuvent acheter les enregistrements numériques ou sur DVD des séances de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et d'autres manifestations réalisés par les services de la télévision en ligne des Nations Unies. Pour ce qui est du débat général et des séances du Conseil de sécurité, un DVD est mis gracieusement à la disposition de chaque pays. Chaque copie supplémentaire coûte 50 dollars. On peut se procurer des enregistrements récents et des archives cinématographiques et vidéo-graphiques remontant à 1945 (au format DVD) moyennant le paiement des redevances, droits de transfert et de visionnage applicables; les frais d'expédition et de livraison sont aussi à la charge du demandeur. Pour tout renseignement, s'adresser à la Vidéothèque (bureau NL2058L, poste 3-0656 et 3-1561, télécopie 3-4501, adresse électronique : [avlibrary@un.org](mailto:avlibrary@un.org)).

Lorsqu'elles sont disponibles, des installations peuvent également être utilisées pour la diffusion d'interviews et de déclarations ou pour la transmission par satellite, qui sera à la charge du demandeur et devra être assurée par un prestataire extérieur. *Les demandes de réservation doivent être déposées à l'avance.* Pour tout renseignement, s'adresser au Groupe des nouvelles et des installations de télévision (bureau NL-2058I, poste 3-7650, adresse électronique : [redi@un.org](mailto:redi@un.org)).

Il est possible d'acheter DVD et enregistrements numériques de tout ce qui est couvert par la télévision en ligne des Nations Unies. Les délégations peuvent obtenir gratuitement, sur demande, un DVD pour chaque déclaration faite. Des fichiers numériques aux formats tels que MPEG-2, MPEG-4 (H.264) sont également disponibles, à la demande, et peuvent être téléchargés. Un lien peut être envoyé aux personnes qui souhaiteraient les télécharger. Les enregistrements supplémentaires au format DVD sont payants, de même que les autres demandes particu-

lières. Les DVD ou enregistrements numériques sont en général disponibles le jour même où l'intervention est prononcée, à condition d'avoir été commandés à l'avance. Les commandes passées par la suite sont remplies dans les meilleurs délais. Toutes les demandes sont traitées dans l'ordre dans lequel elles sont reçues. Pour commander l'enregistrement d'une intervention, prière de s'adresser à la Vidéothèque de l'ONU (téléphone : 212 963 0656 ou 212 963 1561; télécopie : 212 963 4501; adresse électronique : [avlibrary@un.org](mailto:avlibrary@un.org)). Les DVD doivent être retirés à la Vidéothèque (bureau GA-2B-620), située au deuxième sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale.

Les fichiers audio numériques des discours (au format MP3) peuvent être téléchargés gratuitement à partir du site Web de la Vidéothèque ([www.unmultimedia.org/avlibrary/](http://www.unmultimedia.org/avlibrary/)). Pour tout renseignement concernant les enregistrements audio numériques, contacter la Vidéothèque (téléphone : 212 963 0656; adresse électronique : [avlibrary@un.org](mailto:avlibrary@un.org)).

Le Groupe de la diffusion Web suit les séances de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Conseil des droits de l'homme, les audiences de la Cour internationale de Justice, les conférences de presse et les points de presse, ainsi que les manifestations auxquelles le Secrétaire général participe) et propose des formules en direct ou à la demande. Les départements et les délégations peuvent également demander que les événements auxquels ils participent bénéficient d'une diffusion Web, ce qui permet aux internautes du monde entier de les visionner en se connectant au site de la télévision en ligne des Nations Unies (<http://webtv.un.org>). Les vidéos des interventions faites lors du débat général sont accessibles sur le site Web qui y est consacré (<http://gadebate.un.org>). Si les séances disposent de services d'interprétation, la couverture est assurée en direct dans les six langues officielles, ainsi que dans la langue de l'orateur si ce n'est pas une langue officielle de l'ONU. Les vidéos peuvent être visionnées par tout internaute sur un ordinateur ou un appareil mobile. Le site de la télévision en ligne des Nations Unies leur offre en outre la possibilité de copier les vidéos, de les reproduire facilement sur leur propre site et de les partager sur les réseaux sociaux. Les

rendez-vous pour des enregistrements devant faire l'objet d'une diffusion Web doivent être pris bien à l'avance et accompagnés d'un programme, d'une brochure ou d'un lien concernant l'événement en question. Pour tout renseignement, s'adresser au Groupe de la diffusion Web (bureau S-1101, poste 3-6733, adresses électroniques : damianou@un.org et justin@un.org).

## **Partenariats avec les médias**

L'Organisation des Nations Unies est ouverte aux partenariats de radiodiffusion avec les organes d'information du monde entier, notamment les médias audiovisuels, les agences de presse en ligne et les réseaux sociaux. Elle propose des émissions prêtes à être diffusées, notamment les séries primées de la Télévision des Nations Unies « 21<sup>e</sup> siècle » et « L'ONU en action », et les journaux quotidiens et dossiers de la Radio des Nations Unies. Pour tout renseignement, s'adresser au Groupe des partenariats (bureau IN-0913N, poste 3-5597, adresse électronique : mediapartnerships@un.org).

## **Photographies de l'ONU**

On peut télécharger des photographies officielles prises à l'occasion de diverses réunions ou activités de l'ONU à l'adresse [www.un.multimedia.org/photo](http://www.un.multimedia.org/photo). Les photos ne peuvent être utilisées à des fins publicitaires ou autres fins commerciales sans autorisation. Pour tout renseignement, s'adresser à la Photothèque du Département de l'information (bureau S-1047, poste 3-6927 ou 3-0034, télécopie 3-1658, adresse électronique : photolibr@un.org).

## **Services fournis par le réseau des centres d'information des Nations Unies**

Service des centres d'information (bureau IN-0518, poste 3-1270) (<http://unic.un.org/aroundworld/unic/fr/index.asp>)

Beaucoup des services fournis par les bureaux du Siège sont également disponibles dans les États Membres. Le Département de l'information dispose actuellement de 63 centres et services d'in-

formation dans le monde, dont les services d'information à Genève et à Vienne, d'un Centre d'information régional à Bruxelles et d'antennes d'information dans huit bureaux de l'ONU.

## **Services à la société civile**

### **Conseil économique et social**

Le Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales (bureau DC1-1480, poste 3-3192) sert de point de contact pour les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

### **Département de l'information**

La Division de la sensibilisation du public du Département de l'information a pour vocation de faire connaître les idéaux et les activités de l'ONU à tous les peuples et à toutes les sociétés pour mobiliser leur appui. Elle travaille en coopération avec les principaux groupes intéressés, comme les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires, les entités du secteur privé, et avec le grand public.

Le site Web « deLeGATE » ([www.un.int/fr](http://www.un.int/fr)), mis à jour par l'équipe de l'intranet de l'ONU, iSeek, informe les représentants sur les séances, les élections, les rapports importants, la documentation, les journées internationales, les possibilités de formation et les manifestations organisées au Siège. Il reprend également une partie du contenu de l'intranet de l'ONU, iSeek, en anglais et en français, et donne accès à certaines informations concernant les commissions de l'Assemblée générale ainsi qu'au répertoire téléphonique du Siège et à l'annuaire du personnel, lequel est équipé d'une fonction de recherche.

Pour tout complément d'information ou pour envoyer des projets d'article, s'adresser à [iseek@un.org](mailto:iseek@un.org).

## Section des relations avec les ONG et de la sensibilisation

Au sein de la Division de la sensibilisation du public, le rôle de la Section des relations avec les ONG et de la sensibilisation est de nouer des partenariats créatifs pour mettre en lumière et expliquer l'action de l'ONU. La Section s'occupe notamment de l'Initiative de mobilisation de la communauté artistique, qui s'efforce de promouvoir l'intégration des questions occupant une place prioritaire pour l'ONU dans les productions cinématographiques et télévisées; du programme des messagers de la paix, qui gère les relations avec des personnalités qui mettent leur temps et leur talent au service de l'ONU en s'employant à faire connaître l'action des organismes du système; des relations avec les organisations non gouvernementales, répondant aux besoins du secteur non gouvernemental en matière d'information en association avec le Département de l'information et le Groupe des manifestations spéciales, laquelle est chargée d'organiser des manifestations spéciales de haut niveau au Siège.

---

### *Chef*

M. Jeffrey Brez

**Adresse électronique :** [brez@un.org](mailto:brez@un.org)

**Poste :** 3-8070

**Twitter :** <https://twitter.com/jeffbrez>

---

### *Relations avec les ONG, Fonctionnaire de l'information*

M<sup>me</sup> Hawa Diallo

**Adresse électronique :** [diallo9@un.org](mailto:diallo9@un.org)

**Poste :** 7-9380

---

### *Centre d'information des ONG (Département de l'information)*

**Bureau :** U-204 (801 United Nations Plaza)

**Poste :** 3-7234

**Site Web :** <http://outreach.un.org/ngorelations>

**Facebook :** [www.facebook.com/UNDPINGO](http://www.facebook.com/UNDPINGO)

**Tumblr :** <http://undpingo.tumblr.com>

**Twitter :** <https://twitter.com/undpingo>

**Adresse électronique :** [undpingo@un.org](mailto:undpingo@un.org)

---

**Initiative de mobilisation de la communauté artistique :**

**Site Web :** <http://outreach.un.org/ccoi/>

**Adresse électronique :** [creative@un.org](mailto:creative@un.org)

---

**Programme des messagers de la paix, Responsable**

M. Jon Herbertsson

**Adresse électronique :** [herbertsson@un.org](mailto:herbertsson@un.org)

**Poste :** 3-7346

**Site Web :** <http://outreach.un.org/mop>

---

**Manifestations spéciales, Responsable**

M<sup>me</sup> Catherine Smith

**Adresse électronique :** [smith2@un.org](mailto:smith2@un.org)

**Poste :** 3-3748

**Site Web :** <http://www.outreach.un.org/specialevents/>

**Adresse électronique :** [specialeventsdpi@un.org](mailto:specialeventsdpi@un.org)

---

## Section de l'action éducative

La Section de l'action éducative conçoit et diffuse des documents éducatifs pour les jeunes concernant l'ONU, à l'intention des enseignants et étudiants de tous niveaux, afin de mobiliser un appui durable en faveur de l'Organisation. Elle organise des vidéoconférences à l'échelle internationale pour des collégiens, lycéens et étudiants sur les questions occupant une place prioritaire à l'ordre du jour de l'ONU. Elle travaille en partenariat avec les programmes annuels « L'ONU mise en scène », et leur apporte son concours, s'attachant en particulier à former les formateurs dans le cadre des ateliers de simulation.

La Section gère également deux programmes éducatifs : le Programme de communication sur l'Holocauste et les Nations Unies et le programme éducatif En mémoire de l'esclavage.

---

**Chef**

M<sup>me</sup> Kimberly Mann

**Adresse électronique :** [mann@un.org](mailto:mann@un.org)

**Poste :** 3-6835

**Adresse électronique :** [education-outreach@un.org](mailto:education-outreach@un.org)

---

### ***Responsable du projet global d'enseignement et d'apprentissage***

M. William Yotive

**Adresse électronique :** [yotive@un.org](mailto:yotive@un.org)

**Poste :** 3-1400

**Adresse électronique :** [education-outreach@un.org](mailto:education-outreach@un.org)

**Site Web :** [www.cyberschoolbus.un.org/](http://www.cyberschoolbus.un.org/)

---

### ***Atelier « L'ONU mise en scène »***

**Site Web :** [outreach.un.org/mun](http://outreach.un.org/mun)

---

### ***Responsable par intérim, Programme de communication sur l'Holocauste et les Nations Unies***

M. Aaron Buckley

**Adresse électronique :** [buckleya@un.org](mailto:buckleya@un.org)

**Poste :** 3-4632

**Site Web :** <http://www.un.org/fr/holocaustremembrance/>

**Facebook :** <https://www.facebook.com/UNHOP/>

**Twitter :** <https://twitter.com/unhop>

**YouTube :** [youtube.com/holocaustremembrance](https://youtube.com/holocaustremembrance)

---

### ***Programme éducatif En mémoire de l'esclavage***

**Site Web :** [www.un.org/fr/events/  
slaveryremembranceday/](http://www.un.org/fr/events/slaveryremembranceday/)

**Facebook :** [https://www.facebook.com/  
rememberslavery?\\_rdr=p](https://www.facebook.com/rememberslavery?_rdr=p)

**Twitter :** <https://twitter.com/rememberslavery>

---

## **Initiative Impact universitaire des Nations Unies**

L'initiative Impact universitaire des Nations Unies associe les établissements d'enseignement supérieur, les organisations qui attribuent des bourses et les instituts de recherche avec l'ONU et les met en contact les uns avec les autres pour trouver une réponse aux questions qui sont prioritaires pour l'Organisation, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle offre un point de contact pour les idées et les initiatives se rapportant aux activités de l'Organisation.

---

## **Chef**

M. Ramu Damodaran

**Adresse électronique** : damodaran@un.org

**Poste** : 3-6173

**Site Web** : <https://academicimpact.un.org/fr>

**Facebook** : <http://www.facebook.com/ImpactUN>

**Adresse électronique** : academicimpact@un.org

## **Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse**

Relevant de la Division de la sensibilisation du public (Département de l'information), le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse a pour mission de faire en sorte que la voix des jeunes parvienne jusqu'aux organismes des Nations Unies. Il travaille en collaboration avec les États Membres, les organismes des Nations Unies, la société civile, le monde universitaire et d'autres parties prenantes pour renforcer la position des jeunes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système de l'ONU, et leur donner davantage de moyens d'action.

---

## **Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse**

M. Ahmad Alhendawi

**Adresse électronique** : youthenvoy@un.org

**Poste** : 3-3784

**Bureau** : A-300A)

## **Section des publications et de l'édition**

La Section des publications et de l'édition (poste 7-4776) est chargée des publications phares intitulées la *Chronique de l'ONU*, l'*Annuaire des Nations Unies*, et l'*ABC des Nations Unies*, et de plusieurs publications électroniques et Web portant sur le système des Nations Unies, publications qui offrent un espace de dialogue sur les problèmes mondiaux et présentent des informations factuelles et précises sur les activités de l'ONU.

---

## **Chef**

M. Russell Taylor

**Adresse électronique** : taylor3@un.org

**Poste** : 3-4763

**Bureau** : S-0934

## **Secrétariat du Comité des expositions**

Les expositions présentées dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale portent sur des questions qui occupent une place prioritaire pour l'ONU. Elles sont montées conformément aux directives du Comité des expositions de l'ONU. Pour tout complément d'information, s'adresser au Secrétaire du Comité (poste 3-5455, télécopie : 212 963 0077, adresse électronique : exhibitscommittee@un.org).

## **Services à l'intention des visiteurs**

---

### **Chef par intérim**

M<sup>me</sup> Lilli Schindler

**Adresse électronique** : schindler@un.org

**Poste** : 3-1361

**Bureau** : Centre des visiteurs, GA-1B-039

**Site Web** : <http://visit.un.org/fr>

**Facebook** : <https://www.facebook.com/UNVisitorsCentre>

**Visites guidées** : *Du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 16 h 45.* Les visites sont proposées dans les six langues officielles de l'ONU, ainsi qu'en allemand, en coréen, en italien, en japonais et en portugais, entre autres.

Les personnes qui souhaitent acheter leurs billets à l'avance peuvent le faire en ligne à l'adresse suivante : <http://visit.un.org>. Sinon, elles peuvent se procurer un billet sur place le jour de la visite (nombre limité en vente). Pour les groupes (40 personnes ou plus), contacter le service des réservations en composant le 212 963 4440 ou en écrivant à [unitg@un.org](mailto:unitg@un.org). Les fonctionnaires et membres des délégations ont droit à un billet gratuit, qu'ils peuvent se procurer le jour de la visite au guichet qui se trouve

dans le hall du bâtiment de l'Assemblée générale. Ils peuvent se joindre à une visite guidée s'il reste de la place. Les fonctionnaires et membres des délégations ont aussi droit, sur présentation de leur carte d'identité ONU au guichet, à deux billets pour adultes au tarif réduit de 11 dollars pour des membres de leur famille ou des amis.

**Le Bureau des programmes de groupe et des orateurs** (bureau GA-1B-039-W, poste 3-7710, adresse électronique : [briefings@un.org](mailto:briefings@un.org)) organise à l'intention des groupes qui visitent le Siège (établissements d'enseignement, associations professionnelles, représentants de gouvernement, journalistes et groupes de la société civile) des séances d'information assurées par des fonctionnaires de l'ONU, ainsi que des exposés aux États-Unis et au Canada.

**Le comptoir des renseignements** (comptoir situé dans le Centre des visiteurs, GA-1B, poste 3-4475, adresse électronique : [inquiries2@un.org](mailto:inquiries2@un.org)) fournit des informations sur l'ONU et ses activités en réponse aux demandes émanant du public et distribue de la documentation. On peut également obtenir des informations thématiques en ligne et consulter les réponses aux questions qui reviennent souvent à l'adresse <http://visit.un.org/fr>.

---

### ***Programme de stages de journalisme Reham Al-Farra***

*Coordonnateur du programme*

M. Zvi Muskal

**Adresse électronique** : [muskal@un.org](mailto:muskal@un.org)

**Poste** : 7-5142

**Site Web** : <http://outreach.un.org/raf/>

---

### ***Bibliothèque Dag Hammarskjöld***

Située à l'angle de la 42<sup>e</sup> Rue et de la 1<sup>re</sup> Avenue, salle de lecture L-105.

Ouverte du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 h 30 de janvier à août et de 9 heures à 18 heures de septembre à décembre.

**Site Web** : [www.un.org/depts/dhl/dhlf/](http://www.un.org/depts/dhl/dhlf/)

**Adresse électronique** : [library-ny@un.org](mailto:library-ny@un.org)

**Poste** : 3-3000

La Bibliothèque Dag Hammarskjöld offre des services de recherche et d'information visant à aider les États Membres à participer aux travaux de l'ONU ; il s'agit de sa priorité numéro un. Elle offre également les services ci-après :

- Un service de recherche professionnel. Des spécialistes de l'information répondront aux questions dans l'heure. Les questions peuvent être posées par courrier électronique ([library-ny@un.org](mailto:library-ny@un.org)), par téléphone (212 963 3000) ou sur le site « Demandez à DAG » ([ask.un.org](http://ask.un.org)).
- Un accès en ligne à des renseignements de source commerciale, que la Bibliothèque met gratuitement à la disposition des membres des délégations. Certaines de ces sources sont accessibles depuis le domicile, le bureau ou un appareil mobile. Pour tout complément d'information, contacter la Bibliothèque.
- Des cours à l'intention des membres des délégations et du personnel des missions sur la recherche d'information ayant trait à l'ONU. Le calendrier des prochaines séances est disponible sur le site Web de la Bibliothèque ([www.un.org/Depts/dhl](http://www.un.org/Depts/dhl)).
- Des sites Web spécialisés créés par la Bibliothèque à l'intention des États Membres:
  - ◆ Les États Membres au fil des sessions – portail qui permet d'avoir accès à l'historique des actions de chaque État Membre à l'ONU (<http://research.un.org/en/unms>)
  - ◆ Base de données des votes enregistrés (<http://research.un.org/en/voting>)
  - ◆ Index des déclarations et discours prononcés (<http://research.un.org/en/speeches>)
  - ◆ Demandez à DAG – Foire aux questions qui donne des réponses aux questions le plus souvent posées sur l'ONU ([ask.un.org/fr](http://ask.un.org/fr))
- Un service de numérisation à la demande de documents de l'ONU non disponibles en ligne.
- Des produits de recherche d'information sur les grandes questions intéressant l'ONU, notamment :

- ◆ La paix et la sécurité  
(<http://research.un.org/az.php?s=2253>)
  - ◆ Le développement  
(<http://research.un.org/az.php?s=1515>)
  - ◆ Divers (<http://research.un.org/az.php>)
- Accès à des milliers de journaux, magazines et livres numériques dans de nombreuses langues, toutes régions confondues.
  - Prêts interbibliothèques pour des livres ou articles qui ne sont pas dans le fonds de la Bibliothèque.
  - Guides de recherche sur des sujets ayant trait à l'ONU qui présentent un intérêt particulier pour les délégations :
    - ◆ Aperçu de la documentation de l'ONU  
(<http://research.un.org/fr>)
    - ◆ Conseil de sécurité, dont un tableau récapitulatif des séances, vétos et résolutions  
(<http://research.un.org/en/docs/sc>)
    - ◆ Assemblée générale, dont une liste des résolutions  
(<http://research.un.org/en/docs/ga>)
    - ◆ Budget de l'ONU  
(<http://research.un.org/en/docs/budget>)
  - La salle de lecture de la Bibliothèque (L-105) est un espace de tranquillité où les membres des délégations peuvent consulter les derniers ouvrages et magazines, obtenir l'aide de spécialistes de l'information, ou utiliser les ordinateurs, les imprimantes et le wifi.

La Bibliothèque Dag Hammarskjöld conserve également un fonds de documents présentant un intérêt particulier : cartes, documents sur le droit international, documents de la Ligue des Nations, et documents et publications des Nations Unies.

Le fonds de l'ONU comprend plus de 10 millions de documents dans toutes les langues officielles remontant aux tout débuts de l'Organisation. Si la plupart des documents parus depuis 1993 sont disponibles en version numérique, les millions de documents qui n'existent qu'en format papier sont conservés par la Bibliothèque. Celle-ci a lancé un vaste programme de numéri-

sation, l'objectif étant de préserver la mémoire institutionnelle de l'Organisation. De nouveaux documents sont numérisés tous les jours. La Bibliothèque s'emploie à rendre ces documents essentiels facilement accessibles en ligne grâce à la création de la Bibliothèque numérique Dag (à venir).

La Bibliothèque Dag Hammarskjöld collabore avec d'autres bibliothèques du Secrétariat, dans le monde entier, pour répondre rapidement et efficacement aux questions des délégations et des autres clients. La Bibliothèque coordonne un réseau de plus de 365 bibliothèques dépositaires des documents des Nations Unies dans 135 États Membres et territoires.

Les délégations et missions permanentes peuvent contacter la Bibliothèque si elles souhaitent bénéficier d'une introduction personnalisée aux services et ressources disponibles. La Bibliothèque invite les délégations à lui transmettre leurs observations et suggestions.



*Située au nord du bâtiment du Secrétariat du Siège de l'ONU, la Cloche de la paix a été offerte par l'Association du Japon pour les Nations Unies au nom du peuple japonais. Elle a été fabriquée dans la fonderie japonaise Tada, à partir de pièces de monnaie provenant des représentants de 60 pays réunis à Paris en 1951 à la treizième conférence générale des Associations pour les Nations Unies et de diverses pièces de métal données par des particuliers. La cloche pèse 116 kilos et est placée dans une structure de style japonais en bois de cyprès, nspirée des sanctuaires shintoïstes. ■ UN Photo/MICHOS TZOVARAS*

## V. Locaux et services à l'usage des délégations

D'importants travaux de rénovation viennent d'être faits au Siège au titre du plan-cadre d'équipement. Une partie des installations et des services auxquels les délégations avaient accès auparavant n'ont pas encore rouverts, ne sont pas encore disponibles ou ont été temporairement installés ailleurs dans le complexe ou dans des locaux situés à proximité du bâtiment du Siège, à savoir :

- Services postaux
- Banques
- Boutique-cadeaux
- Librairie
- Services d'accueil

### **Frais de voyage des membres des délégations des pays les moins avancés assistant aux sessions de l'Assemblée générale**

Conformément à la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, modifiée par les résolutions 2128 (XX), 2245 (XXI), 2489 (XXIII), 2491 (XXIII), 41/176, 41/213, 42/214, la section VI de la résolution 42/225, la section IX de la résolution 43/217 et la section XIII de la résolution 45/248, l'Organisation des Nations Unies paie les frais de voyage, mais non des indemnités de subsistance :

- a) Pour cinq représentants au plus, y compris les représentants suppléants, de chaque État Membre désigné comme pays moins avancé participant à une session ordinaire de l'Assemblée générale;
- b) Pour un représentant ou un représentant suppléant de chaque État Membre visé à l'alinéa a) ci-dessus participant à une session extraordinaire ou à une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale;

- c) Pour un membre d'une mission permanente à New York qui est désigné comme représentant ou représentant suppléant à l'Assemblée générale, à condition que le voyage en question réponde aux critères énoncés aux alinéas a) et b) ci-dessus, que le représentant permanent atteste que le voyage a trait aux travaux de la session considérée et que le voyage soit effectué pendant la session ou dans les trois mois qui suivent ou précèdent la session. Les sommes à verser au titre d'une session ne seront pas majorées si cette session est suspendue et reprise. La somme versée par l'ONU ne peut dépasser le coût réel du voyage effectué.

L'Organisation peut, sur demande, prendre des dispositions pour assurer, dans toute la mesure possible, le transport entre la capitale d'un État Membre et le Siège; les délégations doivent envoyer à cet effet une « note verbale » précisant :

- À quelle session de l'Assemblée générale le représentant se rend;
- Son nom complet, tel qu'il figure sur son passeport national (accompagné de préférence de la copie numérisée de la page du passeport en question);
- Sa date de naissance (jj/mm/aaaa);
- La date de son arrivée au Siège et celle de son départ;
- Ses coordonnées personnelles (téléphone, télécopie et adresse électronique);
- Ses coordonnées à New York (téléphone, télécopie et adresse électronique).

Si l'Organisation ne s'occupe pas de réserver les billets, le remboursement des frais de voyage (un billet de première classe pour le chef de la délégation et soit quatre billets au tarif immédiatement inférieur pour les vols de plus de neuf heures, soit quatre billets au tarif le moins cher de la classe économique pour les vols de moins de neuf heures pour les autres membres de la délégation accréditée) ne s'applique qu'au trajet aller retour, par l'itinéraire le plus court, entre la capitale de l'État concerné et le Siège.

Dans les cas où le voyage se fait entièrement ou en partie en bateau ou en train, le remboursement des frais de voyage se fera à hauteur du coût du voyage par avion comme indiqué ci-dessus, à moins que le coût effectif soit inférieur au coût du voyage en avion.

Les délégations pouvant prétendre au remboursement de leurs frais de voyage, conformément aux dispositions du Règlement régissant le paiement des frais de voyage et des indemnités de subsistance dans le cas des membres des organes et des organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies (ST/SGB/107/Rev.6 du 25 mars 1991) doivent, pour faire leur demande, utiliser le formulaire F-56 (Demande de remboursement des frais de voyage autorisés des représentants des États Membres). Ces demandes de remboursement doivent être accompagnées des originaux des preuves de paiement/reçus (les factures ne seront pas acceptées si elles ne sont pas accompagnées d'une preuve de paiement), des talons des billets (ou un itinéraire indiquant les numéros de billet électronique) et des talons des cartes d'embarquement. En application d'une directive de la Division de la comptabilité du Secrétariat de l'ONU, tous les paiements dus aux États Membres sont effectués par virement électronique. En conséquence, les coordonnées du compte bancaire de la mission permanente doivent également être indiquées lors de la présentation de la demande de remboursement dans le formulaire F-56. Prière de noter que les remboursements ne peuvent être effectués en espèces ni directement aux voyageurs. L'ONU n'est pas tenue de faire droit à une demande de remboursement de frais de voyage qui lui serait soumise après le 31 décembre de l'année suivant la date de clôture de la session de l'organe ou de l'organe subsidiaire ayant donné lieu au déplacement.

Les demandes de remboursement, les demandes de billets et les questions sur le remboursement des frais de voyage doivent être adressées au :

---

## **Chef du Service administratif**

Département de la gestion  
Bâtiment du Secrétariat, 21<sup>e</sup> étage  
Organisation des Nations Unies  
New York, NY 10017  
**Poste** : 3-6580  
**Télécopie** : 917 367 0830

## **Agence de voyages**

*American Express* est l'agence de voyages officielle de l'ONU à New York ; elle aide les délégations, dans toute la mesure possible, à organiser les voyages, obtenir des billets et réserver des chambres d'hôtel dans le cadre des voyages organisés et payés par l'Organisation.

*Pour contacter l'agence de voyages, composez le 1 877 418 9652 (appels en provenance des États-Unis seulement). Pendant les heures d'ouverture, appuyez sur le 1 lorsque vous y êtes invités.*

*Après les heures d'ouverture, appuyez sur le 5 lorsque vous y êtes invités. Il convient de noter que les services intervenant après les heures d'ouverture de l'agence sont facturés. Il est donc préférable d'appeler pendant les heures d'ouverture, s'il ne s'agit pas d'une urgence.*

Immeuble FF, 2<sup>e</sup> étage, 304 East 45<sup>e</sup> Rue  
(entre la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> Avenue)  
*Heures d'ouverture* : de 8 h 30 à 18 heures.

Les appels d'urgence de l'étranger peuvent être passés en PCV : composer le 336 291 1394 (opérateur) ou le 001 313 317 3657 (direct) et donner le code SK32 pour effectuer l'appel.

## **Salon des délégués**

*Bâtiment des conférences (2<sup>e</sup> étage)*

Du jour de l'ouverture de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale (15 septembre 2015) jusqu'à la suspension

de la session en décembre 2015, les membres des délégations sont priés de n'inviter au salon des délégués que des personnes titulaires d'une carte d'identité ONU en cours de validité.

## Salon de repos pour les délégués

*Bâtiment des conférences (2<sup>e</sup> étage, à proximité de la zone réservée au Conseil de sécurité)*

## Restauration

### Restaurant des délégués

Bâtiment des conférences, 4<sup>e</sup> étage  
Poste 7-3314

*Le buffet du restaurant des délégués est ouvert entre le 31 août et le 18 décembre 2015, du lundi au vendredi, de 11 h 30 à 14 h 30. Les réservations peuvent se faire par téléphone au 917 367 3314 ou sur le site [www.ddr-reservations.com](http://www.ddr-reservations.com).*

**Déjeuners privés :** Des salles à manger particulières peuvent être mises à disposition pour des déjeuners regroupant 10 convives ou plus. Les membres des délégations sont priés de retenir ces salles deux semaines à l'avance. Pour les autres dispositions à prendre, notamment pour les menus, se mettre en rapport avec le Service de la restauration de l'ONU (poste 3-7029 ou 3-7099).

Les enfants de moins de 10 ans ne sont pas admis au restaurant des délégués et il est interdit d'y prendre des photos. Une tenue vestimentaire correcte est de rigueur.

**Réceptions et célébrations :** Les membres de délégations désireux d'organiser le soir des réceptions ou des célébrations au Siège sont priés de se mettre en rapport avec le Service de la restauration de l'ONU (poste 3-7029 ou 3-7099).

Les délégations qui se proposent d'envoyer des cartons d'invitation doivent prendre leurs dispositions aussi longtemps à l'avance que possible. Il convient de préciser sur les cartons

d'invitation que les invités devront présenter leur carte à l'entrée des visiteurs, puis franchir un magnétomètre. Ils devront aussi présenter leur carton d'invitation à l'entrée des salons de réception. La liste des invités et un exemplaire de carton d'invitation devraient être communiqués bien à l'avance, par courrier électronique, au lieutenant Malinda McCormack (mccormackm@un.org) et au Groupe des plans de sécurité (security\_service\_coordinator@un.org).

## **Cafétéria, cafés et bar**

La cafétéria principale est fermée depuis le 10 juillet 2015. Trois nouveaux lieux de restauration ont été ouverts: la Cafétéria Riverview, le Lobby Café et le Café de la paix.

---

### **Cafétéria Riverview**

- *Bâtiment des conférences (4<sup>e</sup> étage)*
- *Heures d'ouverture : de 8 heures à 15 heures, du lundi au vendredi*
- *Fermée le samedi et le dimanche.*
- *Petit-déjeuner : de 8 heures à 10 h 30*
- *Déjeuner : de 11 heures à 15 heures*
- *Petite restauration/boissons chaudes : pendant les heures d'ouverture*
- *Ventes à consommer sur place ou à emporter (petit-déjeuner et déjeuner), buffet et sélection de produits préemballés (chauds ou froids) prêts à emporter.*

---

### **Lobby Café**

- *Bâtiment du Secrétariat (dans le hall, côté nord)*
- *Heures d'ouverture : de 8 heures à 17 heures, du lundi au vendredi*
- *Fermé le samedi et le dimanche.*
- *Ventes à emporter (petite restauration pour le petit-déjeuner, le déjeuner et le goûter). Sélection de cafés (espresso, cappuccino et latte), préparés sur place ou en libre-service, et de viennoiseries.*

---

### **Café de la paix**

- *Bâtiment du Secrétariat (premier sous-sol)*
- *Heures d'ouverture : de 8 heures à 16 heures, du lundi au vendredi*
- *Fermé le samedi et le dimanche.*
- *Petit-déjeuner et déjeuner (soupes, buffet à salades, sushis et sandwichs préparés sur place).*

---

### **Café du Centre des visiteurs**

- *Bâtiment de l'Assemblée générale (Centre des visiteurs, premier sous-sol)*
- *Heures d'ouverture : de 8 heures à 18 heures du lundi au vendredi et de 10 heures à 17 h 30 le samedi.*
- *Bar espresso, assortiment de viennoiseries pour le petit-déjeuner, salades, sandwichs, yaourts aux céréales et aux fruits, autres produits prêts à emporter et boissons fraîches.*

---

### **Café viennois**

- *Bâtiment de l'Assemblée générale (premier sous-sol, près des salles de conférence)*
- *Heures d'ouverture : de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi.*
- *Bar espresso, assortiment de sandwichs pour le petit-déjeuner, délicieuses crêpes sucrées, petite restauration, sandwichs, salades, autres produits prêts à emporter et boissons fraîches.*

---

### **Salon des délégués nord – bar et petite restauration**

- *Bâtiment des conférences, deuxième étage*
- *Heures d'ouverture : de 10 heures à 19 heures, du lundi au mercredi, de 10 heures à 20 heures le jeudi et de 10 heures à 22 heures le vendredi.*
- *Fermé temporairement à partir du mardi 22 septembre 2015. Réouverture le mardi 29 septembre 2015.*
- *Bar espresso, assortiment de viennoiseries pour le petit-déjeuner, repas légers, salades et sandwichs prêts à consommer, boissons fraîches.*

---

### **Distributeurs automatiques**

- *Bâtiment de l'Assemblée générale (Centre des visiteurs, premier sous-sol)*
- *Bâtiment de la pelouse nord*
- *Couloir de la Bibliothèque, bâtiment DHL*
- *Bâtiment des conférences, rez-de-chaussée.*

### **Invités de membres des délégations : admission dans les locaux d'invités non détenteurs de cartes d'identité ONU pendant et après la période du débat général**

Les visiteurs et invités ne seront pas admis dans les locaux de l'ONU pendant la durée des réunions de haut niveau et du débat général; les locaux leur seront de nouveau ouverts à partir du 7 octobre 2015.

Les consignes à observer pour les invités qui accompagnent un membre de délégation pendant les heures normales de bureau, de 9 heures à 17 heures, après la tenue du débat général, sont les suivantes :

- Les invités doivent se présenter à l'entrée des visiteurs (46<sup>e</sup> Rue), où un membre d'une délégation devra les accueillir, et se soumettre à un contrôle de sécurité. Pour pouvoir accéder aux bâtiments de l'Assemblée générale et de la pelouse nord, il faut d'abord obtenir une carte d'accès en bonne et due forme au guichet d'accueil situé dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale;
- Les invités doivent déposer, à ce même guichet, une pièce d'identité officielle avec photo, en cours de validité, qui sera rendue avant le départ;
- Les invités se verront remettre une carte d'accès, qu'ils devront porter à tout moment. Ils devront en outre rester constamment en compagnie du membre de la délégation auquel ils rendent visite, mais peuvent se rendre non accompagnés au Centre des visiteurs. À la fin de la visite, le membre de la délégation doit raccompagner ses invités au guichet d'accueil où leurs pièces d'identité leur seront restituées en échange des cartes d'accès.

## **Circulation sur le rond-point du Secrétariat et accès par l'entrée de la 43<sup>e</sup> Rue**

Pendant la durée du débat de haut niveau, du 25 septembre au 6 octobre 2015, seuls les cortèges motorisés escortés de l'État hôte seront autorisés à circuler sur le rond-point. Les véhicules autorisés pourront de nouveau pénétrer dans le complexe par l'entrée située au niveau de la 43<sup>e</sup> Rue et en sortir par le portail situé au niveau de la 45<sup>e</sup> Rue à partir du 7 octobre 2015.

### **Considérations générales**

- Les cartes d'identité ONU qui leur sont délivrées leur donnant une grande liberté d'accès, les membres des délégations, fonctionnaires, membres accrédités des organisations non gouvernementales, représentants des médias et prestataires de service agréés doivent comprendre à quel point il importe de ne pas en compromettre l'intégrité, et ce, pour que la sécurité de tous les intéressés puisse être assurée.
- Il est rappelé aux membres des délégations, comme aux autres personnes détentrices d'une carte d'identité ou d'accès, que cette carte est pour leur usage personnel uniquement et qu'elle ne doit être prêtée ni donnée à quelqu'un d'autre. Toute carte non utilisée selon les règles pourra être confisquée par un agent de sécurité.
- Les fonctionnaires, membres des délégations et autres personnes autorisées à pénétrer dans l'enceinte de l'ONU ne pourront le faire que sur présentation d'une carte d'identité ONU valide. Il est rappelé aux personnes détentrices d'une carte d'identité ONU qu'elles sont tenues, conformément à la circulaire ST/SGB/259 du Secrétaire général en date du 2 juillet 1993, de la porter de façon visible lorsqu'elles entrent dans les locaux et pendant tout le temps qu'elles s'y trouvent. Il incombe à chacun de s'assurer que sa carte est valide.

## Systèmes de sonorisation

---

### ***Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence***

**Adresse électronique :** request-for-services@un.org

**Bureau :** CB-1B-79

**Poste :** 3-9485

Les demandes de matériel de sonorisation (microphones, amplificateurs, haut-parleurs, etc.) doivent être présentées par écrit à la Section, à l'adresse indiquée ci-dessus.

## Enregistrements sonores et audiovisuels

---

### ***Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence***

**Adresse électronique :** request-for-services@un.org

**Bureau :** CB-1B-79

**Poste :** 3-9485

La Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence tient à jour une collection des enregistrements audiovisuels des débats de toutes les séances plénières des grandes commissions et des principaux comités.

Une seule copie des enregistrements audiovisuels est disponible, sauf dans le cas des séances privées pour lesquelles le président ou le secrétaire doit adresser par écrit une demande motivée au Chef de la Section. La Section reçoit les commandes à l'adresse indiquée ci-dessus.

## Projections vidéo

---

### ***Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence***

**Adresse électronique :** request-for-services@un.org

**Bureau :** CB-1B-79,

**Poste :** 3-9485

Des lecteurs multimédias peuvent être fournis dans la mesure des disponibilités. Vu les quantités limitées de matériel disponible, les délégations sont priées de faire connaître leurs besoins un jour ouvrable à l'avance. Les demandes doivent être adressées par écrit à la Section ci-dessus.

## Téléprompteurs

Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence

**Adresse électronique :** [request-for-services@un.org](mailto:request-for-services@un.org)

**Bureau :** CB-1B-79

**Poste :** 3-9485

Les orateurs peuvent utiliser un téléprompteur dans la salle de l'Assemblée générale pendant le débat général; pour ce faire, il suffit d'envoyer à l'avance, sous forme électronique, la version définitive du discours qui sera prononcé.

## Vidéoconférences

Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence

**Adresse électronique :** [request-for-services@un.org](mailto:request-for-services@un.org)

**Bureau :** CB-1B-79

**Poste :** 3-9485

Il existe au Siège plusieurs salles de conférence et de réunion équipées pour la tenue de vidéoconférences. Les demandes doivent être faites par écrit.

## Courrier et plantons

Le Groupe de l'acheminement et de la distribution du courrier assure à l'intention des délégations les services suivants :

- Distribution de la correspondance officielle des délégations devant être remise par courrier interne à des fonctionnaires à l'intérieur du Secrétariat. Les délégations sont

priées de remettre cette correspondance entre 11 heures et midi au poste 6, où elle sera passée aux rayons X;

- Traitement du courrier adressé par le Secrétariat de l'ONU aux délégations. Les délégations sont priées de récupérer leur courrier au bureau GA-3B-710. L'accès à ce bureau est possible 24 heures sur 24, sept jours sur sept ; il suffit de faire activer sa carte d'identité ONU par le Groupe de l'acheminement et de la distribution du courrier (téléphone : 212 963 3465 ou 212 963 2271);
- Prestation de services de planton pendant le débat général et les réunions de haut niveau. Ces services sont circonscrits au secteur qui englobe les salles de conférence et la salle de l'Assemblée générale. *Réception : entrée des délégués (poste : 3-8902).*

## Services informatiques

Le Bureau de l'informatique et des communications fournit aux délégations les services suivants :

- **Messagerie électronique** : Chaque mission permanente peut se faire assigner un nombre illimité d'adresses électroniques (domaine <https://www.un.int/fr>) par le Bureau de l'informatique et des communications;
- **Portail des États Membres (« deleGATE »)** : en partenariat avec le Département de l'information, le Bureau de l'informatique et des communications donne accès aux États Membres à un portail (deleGATE – iseeK for Member States), où est regroupée toute l'information utile aux délégations à New York : [www.un.int/fr](http://www.un.int/fr);
- **Gestion des sites Web** : Le Bureau de l'informatique et des communications héberge les sites Web des missions permanentes à <https://www.un.int/fr>;
- **Don de matériel informatique** : Le Bureau de l'informatique et des communications fait don aux missions permanentes intéressées de matériel recyclé;
- **Service d'assistance** : Le Bureau de l'informatique et des communications peut être contacté au 212 963 3333, de 8 heures à 18 heures pendant les jours ouvrables à l'ONU;

- **Ordinateurs avec accès à l'Internet :** Le Bureau de l'informatique et des communications a fait installer des ordinateurs avec accès à l'Internet dans le salon des délégués et au premier sous-sol du Secrétariat;
- **Accès sans fil à l'Internet :** Le Bureau de l'informatique et des communications offre un accès sans fil à l'Internet (WiFi) dans la plupart des lieux ouverts et des salles de conférence.

## Services téléphoniques

### *Standard téléphonique*

Le numéro du standard téléphonique de l'ONU est le 212 963 1234. Il s'agit d'un système automatisé qui permet le transfert des appels au Service de la sécurité et aux fonctionnaires. D'autres options sont également disponibles. Les jours ouvrables à l'ONU, un standardiste peut répondre aux appels entre 8 heures et 18 heures ; il suffit de composer le « 0 ». Dans les deux cas, les appels venant de l'extérieur seront transférés vers la personne ou le numéro de poste voulus.

### *Standardiste*

Les jours ouvrables à l'ONU, entre 8 heures et 18 heures, il suffit de composer le « 0 » depuis le Secrétariat pour appeler le standardiste, lequel transférera les appels vers la personne ou le numéro de poste voulus.

### *Fonctionnaires et services de l'ONU*

On peut appeler directement de l'extérieur les fonctionnaires et les services en composant le numéro 963 (précédé de l'indicatif 1 212) ou le numéro 367 (précédé de l'indicatif 1 917), suivi du numéro de poste à quatre chiffres de l'interlocuteur concerné.

Pour les appels intérieurs, on composera le « 3 » ou le « 7 » suivi du numéro de poste.

Prière de noter que les numéros de poste des fonctionnaires des fonds et programmes sont accessibles depuis le Secrétariat de la manière suivante :

- PNUD : composer l'indicatif « 4 » puis le numéro à quatre chiffres du poste;
- UNICEF : composer l'indicatif « 5 » puis le numéro à quatre chiffres du poste;
- FNUAP : composer l'indicatif « 63 » puis 1, puis le numéro à quatre chiffres du poste.

Pour tout complément d'information concernant les services décrits ci-dessus, contacter le Service d'assistance aux missions permanentes par téléphone au 212 963 3333 ou par courrier électronique à l'adresse : [missions-support@un.int](mailto:missions-support@un.int), qui est transmis actuellement à [helpdeskoict@un.org](mailto:helpdeskoict@un.org).

## Bureau de renseignements du salon des délégués

- Pour joindre le Bureau de renseignements du salon des délégués, composer le 212 963 8902 ou le 212 963 8741.
- Ce bureau reçoit les communications de l'extérieur pour le salon des délégués et appelle les intéressés par haut-parleur.

## Administration postale de l'ONU

---

### **Guichet de l'Administration postale de l'ONU et boutique de timbres personnalisés**

*Bâtiment de l'Assemblée générale, 1B, poste 3-7698  
Guichet ouvert de 9 heures à 17 heures du lundi au vendredi, et de 10 heures à 17 heures le samedi et le dimanche.*

*Fermé le samedi et le dimanche en janvier et février.*

Le guichet de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies vend des timbres et des cartes postales de l'ONU, ainsi que d'autres articles pour philatélistes. Le courrier peut y être posté en première classe à destination des États-Unis ou

de tout autre pays. Ce guichet vous offre aussi la possibilité d'acheter des feuilles de timbres personnalisés, qui combinent votre propre photographie et un timbre de l'ONU.

Les timbres de l'ONU visent à sensibiliser l'opinion internationale sur des thèmes importants tels que les espèces en voie de disparition, l'éducation, le patrimoine mondial et l'environnement. Ils sont émis en dollars des États-Unis, en francs suisses et en euros et ne sont valables que pour le courrier posté respectivement au Siège à New York, au Palais des Nations à Genève et au Centre international de Vienne.

Rendez-vous au guichet de l'Administration postale de l'ONU pour acheter des timbres, envoyer une carte postale, vous procurer des articles pour philatélistes ou créer un souvenir personnalisé de votre visite en combinant votre photographie à un timbre de l'ONU. Pour tout complément d'information sur le sujet, consultez le site Web de l'Administration postale de l'ONU (<https://unstamps.org/fr/>)

### ***Bureau du Service postal des États-Unis***

Le bureau du Service postal des États-Unis à l'ONU est fermé temporairement. Il devrait rouvrir en 2016.

Pour tout service spécialisé, se rendre au bureau situé à l'angle de la 47<sup>e</sup> Rue et de la 2<sup>e</sup> Avenue ou à la poste de Grand Central Station (45<sup>e</sup> Rue et Lexington Avenue).

### **Stationnement des véhicules**

Les informations fournies ci-dessous concernant les vignettes de stationnement risquent d'évoluer dans le courant de la soixante-dixième session, l'Administration du garage devant mettre en place un nouveau système électronique plus efficace au début de 2016 qui viserait notamment à remplacer les vignettes de stationnement actuelles par des vignettes électroniques. L'ONU informera tous les usagers par lettre et au moyen du système de diffusion par courrier électronique. Entre-temps, les directives ci-après demeurent applicables.

---

## Administration du garage

Bâtiment de l'UNITAR

**Bureau :** U-210

**Postes :** 3-6212 et 3-6213)

L'Administration du garage fixe les dates auxquelles les délégations peuvent demander et retirer les vignettes de stationnement.

- **Véhicules immatriculés au nom d'un membre de délégation :** Les demandes de vignette accompagnées du certificat d'immatriculation et d'une carte d'identité ONU valides doivent être adressées au *Service du protocole et de la liaison (bureau S-0201, poste 3-7172)*. Une fois approuvée par ce service, la demande doit être remise en personne à l'Administration du garage. *Chaque représentant n'a droit qu'à* une seule vignette, à utiliser sur une automobile portant exclusivement des plaques « D ». Si plusieurs véhicules peuvent être enregistrés, il n'est pas permis de stationner dans le garage plus d'un véhicule à la fois. Il n'est délivré de vignette qu'aux membres des délégations dûment accréditées auprès de l'ONU.
- **Véhicules immatriculés au nom de la mission :** Les demandes doivent être adressées directement à l'Administration du garage, accompagnées du certificat d'immatriculation, et porter une signature autorisée de la mission et le sceau de cette dernière. Chaque mission n'a droit qu'à une seule vignette spéciale autorisant l'accès par l'entrée de la 43<sup>e</sup> Rue pour le véhicule du Représentant permanent. Toute modification du mode d'utilisation d'un véhicule doit figurer sur sa vignette et doit donc être signalée à l'Administration du garage qui prendra les dispositions nécessaires.
- **Vignettes délivrées aux missions des États observateurs, aux organisations intergouvernementales et aux autres organisations énumérées aux chapitres III, IV et V du Livre bleu :** Les demandes doivent être adressées au Service du protocole et de la liaison, puis à l'Administration du garage, qui fera le nécessaire. Ces vignettes de stationnement ne sont délivrées que pour des personnes jouissant du statut diplomatique.

- **Véhicules portant des plaques « S » immatriculées au nom de membres de la mission :** Ces véhicules ne peuvent pas stationner dans l'enceinte de l'ONU.
- **Vignettes d'identification temporaire (de couleur jaune) pour la soixante-dixième session de l'Assemblée générale :** Les missions permanentes peuvent demander une vignette d'identification temporaire pour les véhicules loués à des agences authentiques et reconnues par des représentants accrédités, des dignitaires en visite et des diplomates assistant officiellement aux réunions de la session. Les véhicules de location portant ces vignettes peuvent pénétrer dans l'enceinte du Siège par l'entrée de la 43<sup>e</sup> Rue uniquement pour déposer ou prendre des passagers et n'ont pas le droit d'y stationner. Il convient de se procurer les formulaires correspondants auprès de l'Administration du garage et de les soumettre pour approbation, accompagnées d'une copie du contrat de location, au Groupe des services spéciaux (bureau GA-1B-052), avant de les remettre à l'Administration du garage, qui délivrera la vignette.

Les vignettes de stationnement doivent être placées bien en vue de façon à être parfaitement visibles des agents de sécurité et du personnel de l'Administration du garage aux points d'entrée et pendant que les véhicules se trouvent dans l'enceinte de l'ONU. Aucun véhicule ne pourra accéder au garage sans vignette en cours de validité. Tout véhicule dépourvu de vignette valide visible peut être enlevé.

Avant de recevoir des vignettes pour la nouvelle session de l'Assemblée générale, *toutes les délégations devront rendre les vignettes délivrées pour la session précédente à l'Administration du garage. En outre, les vignettes appartenant à des représentants qui quittent le Siège doivent également être rendues avant le départ des intéressés.* Toute modification du mode d'utilisation d'un véhicule doit figurer sur sa vignette et doit donc être signalée à l'Administration du garage qui prendra les dispositions nécessaires.

En application de la section II de la résolution 39/236 de l'Assemblée générale, le droit de stationnement de tout membre

de délégation qui n'a pas acquitté sa redevance depuis plus de trois mois sera suspendu. Il sera rétabli lorsque les redevances auront été réglées intégralement. Les représentants qui quittent New York doivent prendre contact avec l'Administration du garage afin de s'acquitter du montant des redevances dues.

- **Véhicules des membres de délégations ayant des plaques diplomatiques ONU et portant une vignette officielle valable pour la session de l'Assemblée générale :** Ces véhicules peuvent être garés gratuitement au 1<sup>er</sup> sous-sol et à un emplacement réservé à cet effet à l'extrémité sud du 2<sup>e</sup> sous-sol, dans les sections A, B et C ainsi que dans une moitié de la section D, pendant que les représentants s'acquittent de leurs fonctions officielles. Les places disponibles étant limitées du fait des travaux de rénovation effectués au titre du plan-cadre d'équipement, les représentants sont donc priés de bien vouloir s'assurer que tous les emplacements destinés aux véhicules diplomatiques sont complets avant de se garer ailleurs. Il convient également de noter que la circulation risque d'être fort perturbée à proximité du Siège au début de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Par conséquent, dans la mesure du possible, il faudrait envisager d'avoir recours à d'autres moyens de transport, ou alors s'attendre à des retards.
- **Le stationnement nocturne dans le garage n'est pas autorisé.** Des dérogations pourront être accordées pour un nombre limité de véhicules officiels. Les missions devront adresser leur demande par écrit à l'Administration du garage. La redevance est de 2,50 dollars par nuit. Le relevé des redevances à acquitter est adressé à la mission concernée peu après la fin du mois; le montant de ces redevances est payable dès réception de la facture, qui doit être réglée en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de « United Nations » et adressé à l'Administration du garage, 801 United Nations Plaza, bureau U-210, New York, NY 10017. Les représentants sont priés de bien vouloir noter que tout véhicule non autorisé qui stationnerait pendant

24 heures dans le garage fera l'objet d'une contravention; à la troisième, les droits de stationnement seront révoqués.

### ***Accès à l'enceinte du Siège***

Entrée du Secrétariat sur la 1<sup>re</sup> Avenue :

- Véhicule du Représentant permanent, portant un autocollant spécial. Tous les occupants du véhicule devront porter visiblement des cartes d'identité ONU valides;
- Véhicules de location portant des vignettes spéciales qui autorisent leur conducteur à déposer ou prendre des passagers. Ces véhicules ne pourront pas stationner à l'intérieur de l'enceinte.

Entrée de la 48<sup>e</sup> Rue : Pour tous les autres véhicules portant une vignette. Les véhicules des délégations pénétrant dans l'enceinte du Siège sont soumis à des contrôles de sécurité.

### ***Accès au garage***

Les automobiles avec chauffeur portant l'autocollant spécial délivré aux Représentants permanents peuvent utiliser la rampe de l'entrée de la 43<sup>e</sup> Rue pour accéder au garage.

Les chauffeurs qui sont d'astreinte au service d'une délégation devraient rester dans la salle qui leur est réservée, au 1<sup>er</sup> sous-sol du garage. L'agent de sécurité qui est de garde à l'entrée des délégués du bâtiment de l'Assemblée générale les appellera lorsque leurs services seront requis.

### ***Responsabilité en cas de perte et de dommages***

En mettant à la disposition des délégations des places de stationnement, l'Organisation des Nations Unies cherche à rendre service à ces délégations. Elle tient à prévenir les utilisateurs que des vols et des actes de vandalisme se sont produits dans le garage et qu'il est impossible de surveiller constamment tous les véhicules. L'ONU n'assure pas la sécurité des véhicules dans le garage, ni celle des biens ou articles laissés à l'intérieur des véhicules. En utilisant le garage, les délégations reconnaissent et acceptent *ipso facto* que l'ONU n'assume aucune responsabilité en la matière.

### *Transports locaux*

L'Organisation ne met pas d'automobiles à la disposition des délégations. Les délégations qui ont besoin de moyens de transport à New York sont invitées à prendre leurs propres dispositions.

## **Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)**

---

### **Bureau de l'UNITAR à Genève :**

Palais des Nations  
1211 Genève 10  
Suisse

**Site Web :** [www.unitar.org/fr](http://www.unitar.org/fr)

---

### **Bureau de l'UNITAR à New York :**

Chef du bureau : M<sup>me</sup> Yvonne Lodico  
One United Nations Plaza (DC1-0603)

**Téléphone :** 212 963 9196

**Télécopieur :** 212 963 9686

**Adresse électronique :** [info@unitar.org](mailto:info@unitar.org)

**Site Web :** [www.unitar.org/ny](http://www.unitar.org/ny)

L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) a commencé à fonctionner en 1966, ses activités étant axées essentiellement sur la formation des diplomates accrédités auprès de l'ONU à New York.

L'Institut a été créé « en vue de rendre plus efficace l'action entreprise par l'Organisation des Nations Unies pour atteindre ses objectifs principaux » grâce à un vaste programme de formation et de recherche. Opérant en tant qu'organe autonome au sein du système des Nations Unies, l'Institut joue désormais un rôle de premier plan dans la formation des cadres des administrations nationales et locales et des représentants de la société civile et du secteur privé, et touche chaque année quelque 25 000 bénéficiaires de par le monde.

À l'ONU, à New York, l'UNITAR dispense une formation à la diplomatie multilatérale pour aider les membres de délégations à s'acquitter efficacement de leurs fonctions dans le contexte des Nations Unies et à participer à la recherche d'une solution aux grands problèmes contemporains. Les cours, offerts tout au long de l'année, sont concis et accessibles et ont un rapport direct avec ce que fait l'intéressé à l'ONU. Ils portent notamment sur le système des Nations Unies et son fonctionnement; le droit international et les politiques internationales; la paix et la sécurité; les migrations; les négociations; la réforme de l'ONU et le développement durable. Certains cours peuvent être suivis en ligne mais la plupart sont dispensés en présentiel. La plupart des cours sont payants mais des exonérations sont prévues pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Le calendrier annuel des cours est consultable à l'adresse suivante : [www.unitar.org/ny](http://www.unitar.org/ny).

L'Institut est financé grâce à des contributions volontaires provenant des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des fondations et d'autres sources non gouvernementales.

## École internationale des Nations Unies

---

### ***Établissement principal***

25<sup>e</sup> Rue au bord de l'East River (Manhattan)

---

### ***Établissement annexe***

173-53 Croydon Road, Jamaica Estates (Queens)

---

### ***Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'École internationale des Nations Unies***

*Sous-Secrétaire général*: Michael Alderstein

**Bureau** : DC1-0646

**Téléphone** : 212 963 8729

**Adresse électronique** : [adlerstein@un.org](mailto:adlerstein@un.org)

Fondée en 1947 sous l'égide de l'Organisation, l'École internationale des Nations Unies est destinée essentiellement aux enfants du personnel des Nations Unies et des membres des

délégations. Elle accueille également un nombre limité d'enfants n'ayant pas de liens avec l'Organisation, afin de créer un milieu éducatif équilibré pour tous.

- **Campus principal** : Classes allant de la maternelle à la terminale (diplôme du baccalauréat international)
- **Annexe** : Classes allant de la maternelle à la quatrième

L'anglais est la langue d'enseignement normale, mais tous les élèves étudient également l'espagnol ou le français, ainsi que les autres langues officielles de l'ONU et l'allemand, l'italien et le japonais dans le cadre du programme d'études. Un enseignement dans la langue maternelle est également dispensé sur demande. La multiplicité des langues parlées par le corps enseignant international et les élèves est une source de richesse culturelle. On s'applique avec beaucoup de soin à enseigner les sciences en utilisant des méthodes efficaces conçues pour les élèves très doués qui ne maîtrisent pas encore parfaitement la langue anglaise.

Le niveau est très élevé. Le lycée est l'un des rares établissements d'enseignement de la région new-yorkaise qui délivre un baccalauréat international. Ce diplôme habilite le titulaire à suivre un enseignement supérieur aux États-Unis (*college*) et à l'étranger. L'École est homologuée par le Conseil d'administration de l'État de New York en tant qu'établissement privé, accrédité par le Conseil des écoles internationales et agréé par le Gouvernement français pour les élèves francophones de la dixième à la septième.

---

***Dans l'établissement de Manhattan, des visites sont fréquemment organisées sur rendez-vous.***

**Site Web** : [www.unis.org](http://www.unis.org)

---

***Department of Admissions***

**Téléphone** : 212 584 3071

**Télécopie** : 212 685 5023

**Adresse électronique** : [admissions@unis.org](mailto:admissions@unis.org)

---

**Des visites sont également organisées sur rendez-vous dans l'établissement du Queens.**

**Téléphone :** 718 658 6166

**Télécopie :** 718 658 5742

On trouvera des renseignements complémentaires, des formulaires d'inscription et des brochures au bureau DC1-0646 ou en appelant le 212 963 8729, télécopie : 212 963 1276, adresse électronique : adlerstein@un.org.

---

**Organisme de liaison de la ville de New York**

M<sup>me</sup> Penny Abeyredena, Commissaire

---

**Commissaire adjoint**

Vacant

---

**Office of the Mayor (Cabinet du maire)**

New York City Commission for the United Nations  
(Commission de la ville de New York pour les Nations Unies)

Consular Corps and Protocol

Two United Nations Plaza (DC2), 27<sup>e</sup> étage,  
New York, NY 10017

**Téléphone :** 212 319 9300

**Télécopie :** 212 319 3430

La ville de New York s'enorgueillit de compter la plus importante communauté diplomatique et consulaire au monde. La Commission, qui est rattachée au Cabinet du maire, est le principal organe de liaison entre la ville de New York et l'Organisation des Nations Unies, les 193 missions permanentes auprès de l'Organisation et 112 consulats. Elle concourt au maintien de relations harmonieuses entre les membres de la communauté internationale et les autorités locales, étatiques et fédérales et les habitants de New York. Elle se compose des divisions suivantes :

- **Diplomatic and Consular Affairs** (Affaires diplomatiques et consulaires). Cette division sert d'intermédiaire entre la communauté diplomatique et consulaire et les organismes municipaux compétents qui peuvent aider à régler les problèmes rencontrés par leurs fonctionnaires durant leur séjour à New York. Il s'agit notamment de demandes de renseignements juridiques sur le droit des consommateurs, le marché immobilier, la fiscalité, les transactions commerciales et les procédures légales et, plus généralement, sur la vie quotidienne à New York. Cette division administre également le programme de stationnement diplomatique.
- **Protocol** (Protocole). Cette division accueille les chefs d'État ou de gouvernement, les visiteurs de marque et autres dignitaires avec les égards dus à leur rang. Elle assure la liaison entre les dignitaires et le maire pour les demandes d'entretien et les invitations à des manifestations.
- **International Business** (Relations avec les entreprises internationales). Cette division aide les entreprises à s'implanter à New York en coordonnant leurs relations avec tous les organismes municipaux, étatiques et fédéraux compétents. Entre autres choses, elle les aide dans leurs démarches auprès des établissements bancaires, des agents immobiliers, des sociétés de travaux publics et des compagnies d'assurance.
- **New York City Global Partners, Inc.** Il s'agit d'une organisation non imposable et à but non lucratif qui est hébergée par la Commission. Elle a pour vocation de promouvoir la compréhension internationale au moyen d'échanges commerciaux, sécuritaires et culturels entre la ville de New York et un certain nombre d'autres villes dans le monde entier.

## Comité d'accueil pour les délégations à l'ONU

---

### ***Hospitality Committee for United Nations, Delegations, Inc.***

**Bureau :** GA-0142

**Poste :** 3-8753

Le Comité d'accueil pour les délégations à l'ONU, organisme privé financièrement autonome et apolitique, aide les membres de délégations et leur famille à se familiariser avec New York et ses environs. Les personnes qui offrent bénévolement leurs services au Comité aident les représentants à prendre contact avec des familles américaines et leur facilitent la visite de musées, d'écoles, d'hôpitaux, de tribunaux, de collections d'art privées et d'autres institutions. Des billets gratuits pour divers spectacles et manifestations civiques sont souvent mis à leur disposition.

Le Comité organise aussi des cours d'anglais (la journée), qui sont ouverts aux membres du corps diplomatique associé aux Nations Unies. Deux sessions ont lieu, à l'automne et au printemps. Des cours d'anglais avancés (conversation, rédaction et débats autour de films) sont également proposés.

Pour se renseigner sur ces activités, consulter le calendrier mensuel qui figure sur le site Web [www.hcund.org](http://www.hcund.org).

## **Banques**

La United Nations Federal Credit Union (UNFCU) est une coopérative financière sans but lucratif, propriété depuis 1947 de membres qui sont les fonctionnaires en activité et retraités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions apparentées, et les membres de leur famille. La UNFCU offre une vaste gamme de solutions financières et de services de conseil, notamment des services bancaires électroniques, des relevés électroniques, des transferts électroniques, des entretiens en ligne, des services bancaires 24 heures sur 24, sept jours sur sept, des services d'assurance et de placement, des prêts hypothécaires et des prêts à la consommation.

Pour tout complément d'information, consulter le site Web [www.unfcu.org](http://www.unfcu.org) ou visiter l'une des agences à New York ou les bureaux de liaison et de représentation à Vienne, Genève, Nairobi et Rome. Vous pouvez dialoguer avec un représentant de la UNFCU par téléphone au 347 686 6000 ou par WebChat

à [www.unfcu.org](http://www.unfcu.org). Vous pouvez également envoyer un courrier électronique à [email@unfcu.com](mailto:email@unfcu.com) ou suivre la UNFCU sur Facebook à l'adresse : <https://www.facebook.com/unfcu>.

Agences de la UNFCU à New York et emplacements des guichets automatiques dans la ville :

- Two United Nations Plaza, 3<sup>e</sup> étage (44<sup>e</sup> Rue entre la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> Avenue), New York, NY 10017
- Centre des visiteurs (premier sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale)
- 820 Second Avenue, en rez-de-trottoir (guichet automatique seulement)
- École internationale des Nations Unies : 24-50 FDR Drive, au niveau de la 25<sup>e</sup> Rue, rez-de-chaussée, New York, NY 10010
- Siège de la UNFCU : 24-01 44th Road, Long Island City, NY 11101-4605

## Librairie de l'ONU

---

### Chef

M<sup>me</sup> Sherri Aldis ([aldis@un.org](mailto:aldis@un.org), poste 7-4717)

46<sup>e</sup> Rue et 1<sup>re</sup> Avenue (GA-1B-103)

**Téléphone** : 212 963 7680

**Télécopie** : 212 963 4910

**Site Web** : <https://unp.un.org/bookshop/default.html>

**Adresse électronique** : [bookshop@un.org](mailto:bookshop@un.org)

**Twitter**: <http://twitter.com/unpublications>

**You Tube**: <http://youtube.com/UNBookshop>

**Facebook**: <http://www.facebook.com/unpublications>

*Heures d'ouverture : de 9 heures à 18 heures du lundi au vendredi et de 9 h 30 à 17 h 30 le samedi et le dimanche.*

- Publications des Nations Unies et des institutions spécialisées
- Livres
- Souvenirs
- Cartes
- Articles pour enfants

- Musique
- Guides touristiques
- Affiches
- Articles de papeterie

La librairie consent aux membres de délégations une remise de 25 % sur les publications de l'ONU et de 10 % sur tous les autres articles d'un prix supérieur à 3 dollars. On peut également commander certains articles en ligne à l'adresse [www.un.org/publications](http://www.un.org/publications).

## Boutique-cadeaux de l'ONU

*Centre des visiteurs (GA-1B-067)*

*Heures d'ouverture : de 9 heures à 17 h 30 du lundi au vendredi et de 10 heures à 17 heures le samedi et le dimanche.*

- Objets d'art et d'artisanat
- Artisanat international et bijouterie
- Souvenirs de l'ONU et de New York
- Vêtements portant le logo de l'ONU
- Drapeaux des États Membres

Les membres de délégations bénéficient, sur présentation d'une carte d'identité ONU valide, d'une remise de 20 % sur tous les achats.

## Timbres de l'ONU

*Centre des visiteurs (GA-1B-071)*

*Heures d'ouverture : de 9 heures à 17 heures du lundi au vendredi et de 9 h 30 à 17 h 30 le samedi et le dimanche.*

- Timbres de l'ONU et cadeaux philatéliques
- Guichet de l'Administration postale
- Timbres personnalisés

## Demandes d'utilisation de locaux de l'ONU

*Section des manifestations spéciales du Bureau des services centraux d'appui (bureau NL-2054, poste 7-4254)*

**Parrainage de manifestations** : Dans l'intérêt de la sécurité de tous, et compte tenu du nombre croissant de demandes, les représentants des missions permanentes sont priés de faire preuve de discernement et de veiller à ce que ces activités aient un caractère non commercial et soient compatibles avec les principes et les buts de l'Organisation. Il est rappelé aux missions qu'elles sont responsables du contenu et du déroulement de toute manifestation qu'elles pourraient organiser.

**Parrainage de manifestations au nom d'organisations non gouvernementales accréditées auprès de l'ONU** : Dans ces circonstances, les représentants des missions doivent avoir à l'esprit que, aussi louable que soit le but de la manifestation en question, celle-ci ne peut donner lieu ni à l'adoption de résolutions, ni à des élections, ni à la présentation de prix, ni à la sollicitation de fonds, ni à des cérémonies d'aucune sorte.

Les demandes d'utilisation des locaux doivent être envoyées au Directeur de la *Division de la gestion des installations et des services commerciaux (Bureau des services centraux d'appui du Département de la gestion)*. Une fois l'autorisation obtenue, un haut responsable de la mission doit assister à toute la durée de la réunion ou de la manifestation, ou même la présider. Tous les frais occasionnés par la réunion ou la manifestation sont entièrement à la charge de la mission qui l'a parrainée.

Les demandes d'utilisation de la salle de l'Assemblée générale doivent être envoyées au Directeur de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences). De septembre à décembre chaque année, à l'exception du concert de la Journée des Nations Unies, cette salle est réservée aux séances de l'Assemblée.

Pour s'informer des procédures de demande d'utilisation des locaux de l'ONU aux fins de réunions, conférences, manifestations

spéciales et expositions, ainsi que sur les critères applicables, les coûts des réunions et manifestations, l'assurance, etc., voir l'instruction administrative parue sous la cote ST/AI/416.

## Installations spéciales pour les personnes handicapées

- Des toilettes sont situées :
  - ◆ À chaque étage du bâtiment des conférences;
  - ◆ À chaque étage du bâtiment du Secrétariat;
  - ◆ À chaque étage du bâtiment de l'Assemblée générale.
- Des liftiers font fonctionner les ascenseurs qui mènent au deuxième étage du bâtiment des conférences et à tous les étages du bâtiment de l'Assemblée générale.
- Les entrées situées en rez-de-trottoir au niveau des 42<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup> Rues sont pleinement accessibles.

Des rampes spéciales sont installées pour accéder à la tribune des salles de conférence, selon les besoins. Le bâtiment de l'Assemblée générale est accessible en passant par les entrées des délégués et de la 48<sup>e</sup> Rue. Il y a également une entrée qui est située à proximité de la 42<sup>e</sup> Rue.

Les demandes de connexion des appareils auditifs aux systèmes audio des salles de conférence doivent être adressées à la *Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence, bureau CB-1B-79, poste 3-9485 ou 3-7453*, adresse électronique : [request-for-services@un.org](mailto:request-for-services@un.org). La Section prête également des boucles magnétiques qui se portent autour du cou pour les appareils auditifs équipés d'un commutateur T.



La sculpture en bronze de Henry Moore intitulée *Reclining Figure: Hand* a été donnée à l'ONU par la Fondation Henry Moore. Inaugurée le 17 septembre 1982, elle se trouve dans l'espace paysager situé au nord du bâtiment du Secrétariat de l'ONU. ■ UN Photo/ANDREA BRIZZI

## Questions et réponses

### 1. Quelles sont les coordonnées du Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session?

S. E. M. Mogens Lykketoft (Danemark<sup>1</sup>)

**Téléphone** : 212 963 7555

**Télécopie** : 212 963 3301

**Bureau** : CB-0246 (voir p. 17)

### 2. En combien d'exemplaires le texte des déclarations doit-il être remis pour distribution dans la salle de l'Assemblée générale? Où et quand dois-je remettre ces documents?

S'il est disponible, le texte des déclarations devant être prononcées aux réunions de haut niveau et lors du débat général devra être remis en 30 exemplaires entre 8 heures et 9 heures au point de distribution des documents situé au fond de la salle de l'Assemblée générale ou au guichet Documents dans les autres salles de réunion, par un représentant de la délégation intéressée muni d'une carte d'identité ONU en cours de validité. *À défaut, les délégations sont instamment invitées à remettre 10 exemplaires de la déclaration à l'intention des interprètes avant que l'orateur ne prenne la parole. Les délégations souhaitant que le texte d'une déclaration soit numérisé pour être mis en ligne sur le portail PaperSmart sont invitées à en faire parvenir une version pdf, dûment mise en pages, par courrier électronique à l'adresse indiquée dans le *Journal des Nations Unies* ou à en remettre un exemplaire papier (pas d'impression recto verso ni d'agraphe) au point de distribution des documents situé à l'intérieur de la salle de l'Assemblée générale ou au guichet Documents dans les autres salles de réunion (voir p. 39).*

---

<sup>1</sup> On peut trouver la liste des Présidents des sessions précédentes à l'adresse suivante : <http://www.un.org/pga/fr/about-the-president/presidents-of-the-general-assembly/>.

### **3. Peut-on distribuer d'autres documents ou matériels pertinents dans la salle de l'Assemblée générale en vue de la séance?**

Seuls les documents des Nations Unies et les déclarations des orateurs peuvent faire l'objet d'une distribution en salle avant ou pendant une séance. La distribution de tout autre matériel pertinent dans la salle de l'Assemblée générale est subordonnée à l'autorisation du Chef du Service des affaires de l'Assemblée générale (poste 3-2336, bureau S-3051; ou poste 3-9110, bureau GA-200).

### **4. Quelle est la procédure à suivre pour présenter un projet de résolution ou de décision ?<sup>2</sup>**

Le texte du projet de résolution ou de décision doit être présenté sous forme électronique et sur papier au fonctionnaire du Service des affaires de l'Assemblée générale chargé des projets de résolution et de décision par un représentant accrédité de la Mission qui le signera en présence du déposé.

La délégation auteur doit fournir la liste des coauteurs éventuels.

Si le nouveau projet de résolution ou de décision reprend le texte d'un projet précédent, ce texte peut être téléchargé à partir du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (Sédoc) (<http://ods.un.org>) et modifié selon les besoins, les éléments nouveaux devant apparaître en caractères gras et les passages à supprimer devant être clairement indiqués.

Les auteurs des projets de résolution et de décision sont vivement encouragés à les présenter sous forme électronique et à les envoyer par courrier électronique. Les procédures de l'Assemblée générale peuvent toutefois être différentes de celles suivies par les grandes commissions. Pour se renseigner sur les procédures particulières à une grande commission, s'adresser à son secrétaire (voir p. 21).

---

<sup>2</sup> On trouvera les directives concernant la présentation de projets de résolution à l'Assemblée générale à l'adresse suivante : [http://www.un.org/en/ga/guidelines\\_submission\\_draft\\_reso.pdf](http://www.un.org/en/ga/guidelines_submission_draft_reso.pdf) (en anglais seulement).

**5. Comment un État Membre peut-il se porter auteur d'un projet de résolution ou de décision?<sup>3</sup>**

Les États Membres qui désirent se joindre aux auteurs d'un projet de résolution ou de décision *doivent* s'inscrire en remplissant le formulaire destiné à cet effet auprès : a) de l'État Membre qui coordonne le projet ou b) du fonctionnaire du Service des affaires de l'Assemblée générale chargé des projets de résolution et de décision, soit dans la salle de l'Assemblée générale pendant une séance plénière, soit au bureau S-3053. Il n'est pas possible de se porter auteur d'un projet par correspondance, sous quelque forme que ce soit (courrier électronique ou autre).

Il convient de noter qu'il n'est pas possible de se porter auteur d'un projet de résolution ou de décision une fois qu'il a été adopté. **En ce qui concerne les projets dont l'adoption est recommandée par une grande commission, il n'est plus possible de se porter auteur d'un projet après qu'il a été adopté en commission.**

**6. Où les délégations peuvent-elles se procurer le formulaire à remplir pour se porter auteur d'un projet de résolution ou de décision?**

Auprès du Service des affaires de l'Assemblée générale (bureau S-3053) ou dans la salle de l'Assemblée générale pendant une séance plénière.

**7. Quelle est la procédure à suivre pour que les intentions de vote des délégations au sujet d'un projet de résolution ou de décision apparaissent dans les procès-verbaux?**

Il faut remplir un formulaire que l'on peut se procurer auprès du Service des affaires de l'Assemblée générale. Une note de bas de page est ensuite insérée dans le procès-verbal de la séance.

---

<sup>3</sup> On trouvera les directives concernant la présentation de projets de résolution à l'Assemblée générale à l'adresse suivante : [http://www.un.org/en/ga/guidelines\\_submission\\_draft\\_reso.pdf](http://www.un.org/en/ga/guidelines_submission_draft_reso.pdf) (en anglais seulement).

## **8. Où puis-je me procurer le relevé des votes enregistrés pour la résolution ou la décision adoptée?**

Le relevé des votes enregistrés est distribué à tous les États Membres dans la salle de l'Assemblée générale immédiatement après l'adoption de la résolution ou de la décision. On peut également s'en procurer un exemplaire auprès du Service des affaires de l'Assemblée générale au bureau S-3053. Ce relevé est également disponible en ligne à l'adresse <http://www.un.org/ga/documents/voting.asp> en utilisant le numéro de la résolution concernée (par exemple, A/RES/64/148).

## **9. Qui peut participer aux scrutins et quelle est la majorité requise?**

En application de l'Article 18 de la Charte des Nations Unies et de l'article 83 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, chaque membre de l'Assemblée générale dispose d'une voix (seuls les États Membres ont le droit de vote). Les décisions de l'Assemblée générale sur les questions importantes sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et votants. Sont considérées comme questions importantes : les recommandations relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité, l'élection des membres du Conseil économique et social, l'élection des membres du Conseil de tutelle conformément au paragraphe 1 c) de l'Article 86 de la Charte, l'admission de nouveaux Membres dans l'Organisation, la suspension des droits et privilèges de Membres, l'exclusion de Membres, les questions relatives au fonctionnement du régime de tutelle et les questions budgétaires. Les décisions de l'Assemblée générale sur des questions autres que celles prévues à l'article 83, y compris la détermination de nouvelles catégories de questions à trancher à la majorité des deux tiers, sont prises à la majorité des membres présents et votants. Pour tout complément d'information concernant les méthodes de scrutin, consulter les articles 83 à 95 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

## **10. Où puis-je me procurer un exemplaire de la résolution ou de la décision adoptée?**

Quelques semaines après leur adoption, les résolutions sont publiées sous la cote A/RES/... En attendant leur publication sous cette cote, on peut se reporter au projet de résolution qui figure dans le document « L », dans le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU, dans le rapport de la commission concernée ou sur le site Web de l'Assemblée générale ([www.un.org/ga](http://www.un.org/ga)) (voir p. 40). Le texte des résolutions et des décisions est publié en tant que supplément no 49 aux documents officiels de la session. Il paraît en trois volumes (par exemple A/65/49, vol. I à vol. III). En général, les volumes I et II contiennent respectivement les résolutions et décisions adoptées pendant la partie principale de la session, et le volume III celles adoptées pendant la reprise.

## **11. Où puis-je trouver la liste des candidats aux élections de l'Assemblée générale?**

Les délégations peuvent obtenir la liste des candidats sur CandiWeb (<https://erom.un.org/eRoom/>). Pour avoir accès au site, envoyer un courriel à l'adresse [missions-support@un.int](mailto:missions-support@un.int) ou une télécopie au numéro 212 963 0952. Pour les renseignements concernant les élections plénières, s'adresser à M<sup>me</sup> Mary Muturi (téléphone : 212 963 2337 ou 212 963 5522; télécopie : 212 963 3783; adresse électronique : [muturi@un.org](mailto:muturi@un.org)).

## **12. Où puis-je trouver l'ordre du jour de l'Assemblée générale?**

L'ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session ordinaire de l'Assemblée générale a été publié sous la cote A/70/150 et l'ordre du jour annoté sous les cotes A/70/100 et Add.1. Une fois que l'Assemblée générale l'aura adopté à sa 2<sup>e</sup> séance plénière, devant se tenir le 18 septembre 2015, l'ordre du jour paraîtra sous la cote A/70/251 (voir le document A/70/252 pour la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour).

### **13. Quelle est la procédure à suivre pour demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour?**

Toute demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour doit être adressée au Secrétaire général, des exemplaires étant envoyés, dans la mesure du possible, au Service des affaires de l'Assemblée générale. Toute demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour d'une session ordinaire prochaine doit, conformément à l'article 13 du Règlement intérieur, être faite 60 jours au moins avant la date d'ouverture de la session. Toute demande d'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour doit, conformément à l'article 14 du Règlement intérieur, être faite 30 jours au moins avant la date d'ouverture de la session. Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur, toute question proposée pour inscription à l'ordre du jour doit être accompagnée d'un mémoire explicatif et, dans la mesure du possible, de documents de base ou d'un projet de résolution.

### **14. Où puis-je trouver le programme de travail de l'Assemblée générale et des grandes commissions?**

Le projet de calendrier et de programme de travail des séances plénières paraît en juillet et porte sur la période de septembre à décembre. Le calendrier est actualisé à la fin de septembre, au moment du débat général, et paraît sous la cote (A/INF/70/3). Pour connaître le programme de travail d'une grande commission, il faut s'adresser au secrétaire de cette commission (voir p. 21). On trouvera les noms, numéros de bureau et numéros de poste des secrétaires des différentes commissions dans le document A/INF/70/2.

### **15. Comment puis-je demander à bénéficier du statut d'observateur?**

Par sa décision 49/426, l'Assemblée générale a décidé que « l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale devrait, à l'avenir, être limité aux États et aux organisations intergouvernementales dont les activités portent sur des questions qui présentent un intérêt pour l'Assemblée ». La demande

d'octroi du statut d'observateur doit émaner d'un État Membre, ou d'États Membres, sous la forme d'une lettre adressée au Secrétaire général, contenant la demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. La question devant être examinée par la Sixième Commission (voir résolution 54/195), qui se réunit pendant la partie principale de la session, entre septembre et décembre, cette demande est normalement présentée à temps pour qu'elle puisse figurer sur l'ordre du jour provisoire de la session à venir ou sur la liste supplémentaire des questions à l'ordre du jour. La liste des observateurs est reproduite dans le document A/INF/[session en cours]/5, par exemple A/INF/69/5.

**16. Que dois-je faire pour que la déclaration de mon chef d'État dans la salle de l'Assemblée générale soit enregistrée sur DVD? Comment obtenir des photographies?**

S'il s'agit d'enregistrements numériques, les délégations peuvent obtenir gratuitement, sur demande, un DVD pour chaque déclaration faite. Des fichiers numériques aux formats tels que MPEG-2, MPEG-4/H.264 sont également disponibles, à la demande, et peuvent être téléchargés. Les exemplaires supplémentaires de DVD et les autres demandes particulières sont payants. Toutes les demandes sont traitées dans l'ordre dans lequel elles sont reçues. Pour commander l'enregistrement d'une intervention, s'adresser à la Vidéothèque de l'ONU, aux coordonnées suivantes : bureau NL-2058L; téléphone : 212 963 0656 ou 212 963 1561; télécopie : 212 963 4501; adresse électronique : [video-library@un.org](mailto:video-library@un.org). Des enregistrements télévisés en direct seront assurés par des chaînes commerciales. Pour tout complément d'information, contacter la Télévision des Nations Unies (téléphone : 212 963 7650; télécopie : 212 963 3860; adresse électronique : [redi@un.org](mailto:redi@un.org)).

**Des photographies au format numérique (jpg)** pourront être gratuitement téléchargées du site Web photo de l'ONU ([www.un.org/av/photo](http://www.un.org/av/photo)). Les demandes concernant les photos doivent être adressées à la Photothèque de l'ONU, bureau S-1047 (téléphone : 212 963 6927; adresse électronique : [photolibr@un.org](mailto:photolibr@un.org)) (voir p. 57).

## **17. Comment puis-je faire une demande pour l'utilisation de la salle de l'Assemblée générale pour un événement ?**

De septembre à décembre chaque année, à l'exception du Concert de la Journée des Nations Unies, la salle de l'Assemblée générale est réservée aux séances de l'Assemblée. Les demandes d'utilisation de la salle de l'Assemblée générale à un autre moment de l'année doivent être envoyées au Directeur de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences). Les demandes concernant des manifestations spéciales doivent être faites au moins trois mois avant la date où la manifestation doit avoir lieu et fournir les précisions demandées au paragraphe 4 de l'instruction administrative ST/AI/416. L'autorisation d'utiliser la salle est accordée sous réserve que, au cas où l'Assemblée générale aurait besoin de se réunir à un moment où l'utilisation a été autorisée pour une autre réunion ou manifestation, l'organisateur de cette réunion ou manifestation recoure à une solution de rechange (voir ST/AI/416).



*Situé sur l'esplanade des visiteurs du Siège de l'ONU à New York, ce mémorial permanent vise à reconnaître la tragédie et les conséquences de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Intitulé « L'Arche du retour », il a été conçu par l'architecte Rodney Leon. ■ UN Photo/DEVRA BERKOWITZ*



# Index

<b>A</b>		<b>D</b>	
Administration postale de l'ONU . . .	82	Déclarations (distribution de textes rédigés à l'avance) . . . . .	45
Appareils photo et téléphones portables, utilisation . . . . .	33	Délégations, locaux et service à l'usage des . . . . .	73
Assemblée générale . . . . .	17	Disposition des places dans les salles de conférence . . . . .	37
Autres organes de l'Assemblée générale . . . . .	28	Dispositions prises par le Secrétariat pour l'Assemblée générale . . . . .	20
<b>B</b>		Documents . . . . .	46
Banques . . . . .	93	<b>E</b>	
Bibliothèque Dag Hammarskjöld . . .	71	École internationale des Nations Unies . . . . .	94
Bibliothèques dépositaires . . . . .	71	Enregistrements sonores et audiovisuels . . . . .	82
Bibliothèque en ligne . . . . .	71	Entrée dans l'enceinte du Siège . . . .	4
Boutique-cadeaux . . . . .	100	<b>G</b>	
Bureau des programmes de groupe et des orateurs . . . . .	69	Garage, accès au . . . . .	91
<b>C</b>		Garage, administration . . . . .	88
Café de la paix . . . . .	78	Garage, responsabilité en cas de perte et de dommages . . . . .	92
Cafétéria, cafés et bar . . . . .	78	Grandes commissions de l'Assemblée générale . . . . .	24
Campagnes de communication et points de contact . . . . .	54	<b>H</b>	
Cartes d'identité . . . . .	5	Handicapées, installations spéciales pour les personnes . . . .	102
Centre des visiteurs . . . . .	100	<b>I</b>	
Centres d'information des Nations Unies, services fournis par le réseau des . . . . .	57	Information . . . . .	9
Comité d'accueil pour les délégations de l'ONU . . . . .	97	Informatique, services d'assistance .	84
Conférences de presse . . . . .	49		
Conseil économique et social . . . . .	31		
Correspondants de presse, équipes de tournage et photographes, accréditations et liaison . . . . .	53		
Correspondants de presse, services	49		
Courrier et plantons . . . . .	84		

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)	92
Internet, accès sans fil à l'Internet, ordinateurs équipés de l'Interprétation	85
Invités de membres des délégations	97

**J**

Journal des Nations Unies	38
---------------------------	----

**L**

Librairie de l'ONU	99
Lecture, salle de	71
Livre bleu	17
Locaux de l'ONU, demandes d'utilisation de	101

**M**

Matériel informatique, don de Médias	85
Médias, bibliothèque et services à l'intention du public	49
Médias, partenariats avec les Médias, services et installations	57
Médias sociaux	54

**P**

Photocopieurs	84
Photographies	61
Portail des États Membres	84
Porte-parole du Secrétaire général	49
Pouvoirs des représentants	15
Président de l'Assemblée générale, bureau du	19
Procès-verbaux et comptes rendus de séance	41
Publications des Nations Unies	57
Publications, vente de	57

**R**

Radio	58
-------	----

Renseignements, comptoir des Renseignements (numéros de téléphone et de bureau)	8
Restauration	77
Restaurant des délégués	77

**S**

Salon de repos	77
Salon des délégués	76
Séances, admission aux Sécurité	8
Service des séances	35
Service du protocole et de la liaison	11
Services téléphoniques	85
Services informatiques	84
Services médicaux, Division des	10
Service postal des États-Unis	87
Société civile, services à la	62
Sonorisation	82
Stationnement des véhicules	88

**T**

Téléprompteurs	83
Télévision et diffusion Web	58
Timbres de l'ONU	100
Traductions écrites de déclarations prononcées dans les langues officielles	40
Transports locaux	92

**U**

Utilisation du matériel électronique de l'ONU	37
-----------------------------------------------	----

**V**

Vidéo, projections	83
Vidéoconférences	83
Ville de New York, organisme de liaison	95
Visiteurs, guichet d'accueil des	9
Voyage, remboursement des frais de	73
Voyages, agence de	76





Publié par le Département  
de l'Assemblée générale et  
de la gestion des conférences

[www.un.org/Depts/DGACM](http://www.un.org/Depts/DGACM)



Merci de  
recycler



Document  
accessible

15-26129